Institute for Research on Public Policy ◦ Institut de recherches politiques ◦

Institute discussion papers on topics within the Studies in Social Policy Program are circulated to elicit constructive dialogue. Papers are available at various prices (as listed at the end of this document). Cheques should be made payable to the Institute for Research on Public Policy. Requests for papers should be directed to:

Les documents de travail utilisés dans le cadre du Programme d'études en politique sociale sont mis en circulation dans le but de favoriser un dialogue constructif. Ces études sont disponibles à divers prix tels qu'indiqués à la fin de ce document. Les chèques devront être établis à l'ordre de l'Institut de recherches politiques. Les commandes doivent être adressées à:

The Institute for Research on Public Policy/L'Institut de recherches politiques

P.O. Box/Case Postale 3670
Halifax, Nova Scotia
B3J 3K6

or/ou

By calling our toll-free number in Halifax/En appelant notre numéro sans frais à Halifax:

1-800-565-0659

The Studies in Social Policy Program of the Institute for Research on Public Policy is directed by Shirley B. Seward. The Program invoives research on the interrelationships among demographic, economic and social trends in Canada. The research focus is in four areas: (1) the role and impact of immigration; (2) the economic and social implications of demographic change, including the aging of the population and the changing role and status of women; (3) social policy, including income security issues; and (4) the challenges of labour adjustment.

This document expresses the views of the author(s); it does not necessarily represent the views of the Institute, or those of the organizations that provided financial assistance for its completion.

Le Programme d'études en politique sociale de l'Institut de recherches politiques est dirigé par Shirley B. Seward. L'objectif du programme consiste à examiner les liens qui existent entre les tendances démographiques, économiques et sociales au Canada. Les recherches sont axées sur quatre domaines: (1) le rôle et l'impact de l'immigration, (2) les conséquences économiques et sociales des changements démographiques, y compris le vieillissement de la population et les changements dans le rôle et le statut des femmes, (3) les politiques sociales, incluant les questions reliées à la sécurité du revenu, et (4) les problèmes d'adaptabilité de la main-d'oeuvre au sein du marché du travail.

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que les auteurs; elles ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut ni celles des organismes qui ont financé la préparation du document.

92-01177/

PRÉFACE

PROGRAMME DE RECHERCHE COOPÉRATIVE
SÉRIE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

Le présent ouvrage a été préparé dans le cadre du Programme de recherche coopérative mis sur pied par Statistique Canada et l'Institut de recherches politiques. Aux termes de ce programme, lancé en 1988, Statistique Canada fournit des données spéciales sur le recensement et d'autres renseignements utiles aux projets sanctionnés. Plusieurs professionnels, membres du personnel de Statistique Canada, offrent également une partie de leur temps pour les recherches entreprises dans le cadre du Programme. Pour sa part, l'Institut de recherches politiques s'occupe de l'administration du Programme, charge des chercheurs à son service d'effectuer diverses études et dispense soutien matériel et aide financière aux chercheurs indépendants. L'Institut a également pour tâche de diffuser les résultats des projets.

Le Programme de recherche coopérative bénéficie d'importants appuis financiers dans les secteurs public et privé. Ainsi, Condition féminine Canada lui accorde son aide depuis 1988. De son côté, la Fondation canadienne Donner a financé plusieurs projets relatifs à l'immigration, dans le cadre du soutien plus général offert au Programme d'études en politique sociale de l'IRP, qui s'intéresse aux questions d'immigration. Santé et Bien-être social Canada de même que la Société canadienne d'hypothèque et de logement ont débloqué des fonds afin de permettre la poursuite de projets sur le vieillissement tandis que le Centre canadien du marché du travail et de la productivité participe à un projet sur la réorientation de la population active. Enfin, le Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec appuie des recherches sur divers aspects touchant l'immigration.

Le Programme de recherche coopérative de Statistique Canada et de l'IRP illustre bien les avantages qui ressortent d'un programme de recherche concertée, conçu pour garantir l'application des données disponibles à l'analyse politique. Les documents produits dans le cadre du Programme ne reflètent toutefois que l'opinion de leurs auteurs et n'engagent pas Statistique Canada, l'IRP ni les services et organismes parrains.

Shirley B. Seward
Coordonnatrice
Programme de recherche coopérative
Statistique Canada/IRP

et

Directrice
Programme d'études en politique sociale
Institut de recherches politiques

LES DÉFIS DE L'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE : LES IMMIGRANTES DANS L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT*

par

Shirley B. Seward

Institut de recherches politiques

* Prendre note que cette étude est une version révisée et plus détaillée d'un document originellement présenté au Colloque national sur la démographie des immigrants des groupes ethniques et de race au Canada, Université du Manitoba, Winnipeg, les 26 et 27 août 1988.

Ce document de travail est également disponible en anglais.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements vii

Executive Summary ix

Sommaire xi

Introduction 1

1. Aide fédérale à l'adaptation dans les industries du textile et du vêtement 5

2. Aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre dans les industries du textile et du vêtement 9

3. Caractéristiques démographiques de la main-d'oeuvre dans l'industrie du vêtement 13

4. Lien entre les caractéristiques démographiques de la main-d'oeuvre et sa capacité d'adaptation - Résultats d'études sur les travailleurs déplacés 17

5. Eléments à retenir pour améliorer l'efficacité des programmes d'adaptation pour la main-d'oeuvre de l'industrie du vêtement 21

Conclusion 27

Notes 29

Précisions sur les données du recensement de 1986 33

Tableaux 37

Annexe A 47

Bibliographie 49

REMERCIEMENTS

J'aimerais souligner l'aide précieuse que m'ont apportée plusieurs collègues lors de la réalisation de cette étude. Mentionnons en particulier, l'importante contribution de Kathryn McDade, qui a participé à la préparation des tableaux et qui a collaboré à la recherche tout au long de ce projet. De plus, ce projet n'aurait pu s'effectuer sans la patience de Leigh McGowan et Chrystine Frank, responsables du traitement de texte.

Une partie importante de l'analyse, dans cette étude, a été effectuée à partir de données du Recensement de 1986, qui nous ont été fournies dans le cadre du Programme de collaboration de recherche entre Statistique Canada et l'Institut de recherches politiques. Je suis reconnaissante envers Bruce Petrie et Ed Pryor, qui ont conçu ce programme, ainsi qu'envers Doug Norris et Joan Coulter, qui ont participé à la préparation de tableaux spéciaux.

Enfin, je remercie la Fondation Donner du Canada pour sa contribution financière au programme de recherche sur l'immigration de l'I.R.P., ainsi que Condition féminine Canada pour sa contribution d'ensemble au Programme de collaboration de recherche entre Statistique Canada et l'I.R.P.

EXECUTIVE SUMMARY

The purpose of this study is to examine the challenges of labour adjustment in the Canadian clothing industry. The clothing industry is a classic example of a sector that faces severe import competition, especially from Third World countries, and at the same time is characterized by a particularly vulnerable labour force consisting of a high proportion of immigrant women, many of whom are older workers, have low levels of education, and have limited knowledge of French or English.

There are two broad conclusions of this study. First, in spite of nearly 30 years of protection, as well as more recent efforts to revitalize and restructure the industry, some segments of the clothing industry are unlikely to be able to compete with low-cost producers without the continuation of some special protection. This suggests that unless the government is prepared to continue such protection-which is subject to debate given the current climate of bilateral and multilateral trade liberalization-the emphasis will have to be on helping displaced workers to find new employment in more buoyant parts of the economy.

The second conclusion of the study is that existing labour adjustment programs, such as training and mobility assistance, have only limited capacity to assist workers such as those employed in the clothing industry. Labour tracking studies show that the most difficult groups to assist are older workers, workers with low levels of education, and married women. In the case of the clothing industry, these difficulties are compounded by the high proportion of immigrant women with limited knowledge of French or English.

These findings suggest that labour adjustment programs must be redesigned in order to reach disadvantaged workers. More emphasis should be placed on basic academic upgrading, literacy training and language training. These types of training would make workers more mobile in the labour force, and more likely to be able to adjust and adapt to change in the economy.

SOMMAIRE

La présente étude porte sur les défis de l'adaptation de la main-d'oeuvre dans l'industrie canadienne du vêtement. L'industrie du vêtement est un exemple classique de secteur d'activité qui fait face à une très dure concurrence des importations (en particulier celles provenant de pays du Tiers monde) et qui se caractérise par une main-d'oeuvre comprenant une forte proportion d'immigrantes, dont bon nombre sont âgées, peu instruites et ont une connaissance limitée de l'anglais ou du français.

Deux grandes conclusions se dégagent de l'étude. Premièrement, malgré les mesures de protection en vigueur depuis près de trente ans et les efforts récents de revitalisation et de restructuration de l'industrie du vêtement, certaines branches de ce secteur ne pourront probablement pas soutenir la concurrence des pays à bas prix de revient en l'absence d'une protection spéciale. Il s'ensuit qu'à moins que l'État ne soit disposé à maintenir des mesures de protection, ce qui n'est pas certain dans le climat actuel de libéralisation du commerce bilatéral et multilatéral, il faudra définir des moyens d'aider les travailleurs déplacés à trouver de nouveaux emplois dans des secteurs plus viables de l'économie.

Deuxièmement, les programmes actuels d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre, par exemple les programmes de formation et d'aide à la mobilité, sont d'une utilité limitée pour certains travailleurs, notamment ceux de l'industrie du vêtement. Des études sur les travailleurs déplacés ont montré que les groupes de travailleurs les plus difficiles à aider sont les travailleurs et travailleuses âgés, les travailleurs et travailleuses peu instruits et les femmes mariées. En outre, dans l'industrie du vêtement, le problème est aggravé par le fait qu'un pourcentage élevé d'immigrantes ne possèdent qu'une connaissance restreinte du français ou de l'anglais.

Il ressort de ces conclusions qu'il faudrait repenser les programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre si l'on veut rejoindre les travailleurs et travailleuses défavorisés. Il faudrait accorder plus d'importance au rattrapage scolaire de base, aux cours d'alphabétisation et à la formation linguistique. Ce genre de formation viendrait accroître la mobilité des travailleurs sur le marché du travail et les rendrait plus aptes à s'adapter aux transformations de l'économie.

INTRODUCTION

À l'aube des années '90, la société canadienne doit relever de grands défis dans les domaines économique et social. Si les choix possibles soulèvent de vives discussions, même des controverses, tout le monde semble d'accord pour dire que les années '90 seront marquées par des changements rapides. Ces changements sont attribuables à différentes pressions, certaines nouvelles et d'autres qui existent depuis des dizaines d'années. Parmi celles-ci : l'expansion et la libéralisation continues du commerce international (dans le cadre desquelles s'inscrit la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis); la rapidité des progrès technologiques et diverses tendances démographiques, notamment le vieillissement de la population.

Ces pressions ont déjà donné lieu à des transformations profondes de la structure industrielle canadienne, par exemple la place de plus en plus importante prise par le secteur des services, qui connaît une expansion rapide, au détriment du secteur manufacturier, du moins du point de vue de l'emploi (Conseil économique du Canada, 1987 et 1988a). Toutefois, ces adaptations ont entraîné des coûts pour la société dans son ensemble (coûts sociaux) et pour un certain nombre de travailleurs (coûts privés), qui ont perdu leur emploi ou des revenus. Certains auteurs (Trebilcock, Chandler, Howse et Simm, 1988; Glenday, Jenkins et Evans 1980 et 1982; Jenkins, Glenday, Evans et Montmarquette, 1978; Industrie et Commerce Canada, 1979; Alam, 1985; Pearson et Salembier, 1983) ont affirmé que l'importance des coûts de l'adaptation était liée à l'état général de l'économie canadienne. D'après le Conseil économique du Canada (1988b) : "la conjoncture s'est nettement détériorée dans les années '70 et '80, par rapport aux années '60 : la croissance de la productivité et de la production réelle a ralenti, et les taux de chômage ont atteint des niveaux très élevés où ils se sont maintenus" (p. 39).

Les gouvernements canadiens successifs ont pris conscience, certains plus que d'autres, qu'il était important de faciliter les changements[1]. En ce qui concerne l'adaptation aux changements qui surviennent dans le contexte commercial, le Conseil économique du Canada (1988a et b) a classé en deux grandes catégories les politiques de l'État en matière d'adaptation : les politiques-cadres, d'application générale et qui englobent toute l'économie (par exemple, le régime d'assurance-chômage et les programmes de recyclage et d'aide à la mobilité) et les politiques sectorielles, qui visent des industries particulières. Les politiques sectorielles peuvent comprendre des mesures de protection spéciales contre la concurrence des importations, des subventions directes aux industries ou aux entreprises afin de les aider à moderniser leurs équipements, ou encore des programmes spéciaux d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre.

Les industries du textile et du vêtement[2] sont des exemples classiques d'industries qui font face à une très dure concurrence de pays à bas prix de revient du Tiers monde et qui, pendant des années, ont bénéficié d'une aide considérable dans le cadre de programmes sectoriels d'aide à l'adaptation. Durant près de trente ans, les gouvernements du Canada ont imposé toute une gamme de mesures protectionnistes, sous forme de barrières non tarifaires et de barrières tarifaires élevées, contre la concurrence des importations des pays à bas prix de revient, en particulier les pays d'Asie. À l'heure actuelle au Canada, le tarif moyen pondéré en fonction des échanges est de 24,7 % pour les vêtements. Comme nous le montrerons dans cette étude, le but de ces mesures protectionnistes était de protéger les entreprises et les travailleurs canadiens et de donner aux entreprises une période de répit pour leur permettre de se revitaliser et de devenir concurrentielles sur les marchés mondiaux. Cela dit, les mesures de protection adoptées par l'État à l'intention des industries du textile et du vêtement ont été assorties, en particulier durant la première moitié des années '80, par des programmes visant à favoriser la revitalisation industrielle et à diminuer progressivement le recours aux mesures protectionnistes. Ces programmes comprenaient notamment des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre à l'intention de travailleurs déplacés.

Comme nous le verrons plus loin, les stratégies gouvernementales d'aide à l'adaptation dans les industries du textile et du vêtement ont eu des résultats inégaux, tout au mieux. Bien qu'on ait constaté une certaine restructuration et un accroissement de la productivité dans certaines branches de l'industrie du textile, les efforts dans l'industrie du vêtement n'ont en général pas eu autant de succès. En outre, l'une et l'autre industrie (mais plus spécialement celle du vêtement) continuent de bénéficier de nombreuses mesures de protection contre la concurrence internationale. Au chapitre de l'adaptation de la main-d'oeuvre, s'il faut reconnaître que les programmes de prestations de préretraite à l'intention des travailleurs âgés déplacés ont connu un certain succès ces dernières années, il faut également souligner le manque de programmes de recyclage et de réinstallation pour aider les jeunes travailleurs déplacés à trouver un nouvel emploi.

Les difficultés d'adaptation auxquelles font face les industries du textile et du vêtement vont sans doute bientôt revêtir une toute nouvelle dimension. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis va entraîner une intensification de la concurrence des États-Unis et en même temps offrir de nouveaux débouchés aux producteurs et fabricants canadiens[3]. Les nombreuses études parues ces dernières années ne nous permettent pas de prévoir avec certitude si les industries canadiennes vont gagner ou perdre au change (ICMV, 1990; Magun et coll., 1988; Cohen, 1987; Commission du textile et du vêtement, 1983 et 1984; Industrie, Sciences et Technologie Canada, 1988). En outre, les négociations commerciales de l'*Uruguay Round*, qui se déroulent actuellement sous l'égide du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), devraient vraisemblablement entraîner une plus grande libéralisation du commerce multilatéral, ce qui pourrait compromettre l'Arrangement multifibres qui expire en juillet 1991.

Le but de notre étude est d'amener le lecteur à mieux comprendre les difficultés d'adaptation dans les secteurs du textile et du vêtement et de définir les éléments à retenir dans les politiques à mettre en oeuvre. Nous allons concentrer notre attention sur l'industrie du vêtement pour les deux raisons que voici : des deux secteurs examinés, c'est l'industrie du vêtement qui est le plus gros employeur et sa main-d'oeuvre, qui comprend une forte proportion de femmes dont des immigrantes, est très vulnérable au changement.

Par ailleurs, nous allons insister davantage sur les politiques d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre que sur les politiques sectorielles d'aide à l'adaptation des entreprises ou des industries. Même si nous allons examiner la gamme complète de programmes sectoriels, nos recommandations vont porter uniquement sur les divers moyens pouvant être mis en oeuvre pour améliorer l'efficacité des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre. Deux raisons nous ont amené à faire ce choix. Premièrement, les programmes sectoriels d'aide à l'adaptation mis en oeuvre dans l'industrie du vêtement nous ont montré que des segments importants de ce secteur sont probablement incapables de soutenir la concurrence de producteurs à bas prix de revient s'ils ne continuent pas de faire l'objet de mesures spéciales de protection (Industrie, Sciences et Technologie Canada, 1988). Il s'ensuit qu'à moins que l'État ne soit disposé à continuer d'accorder ce genre de protection, il faudra aider les travailleurs à sortir de l'industrie et à trouver de l'emploi dans des secteurs plus viables de l'économie. Deuxièmement, l'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre dans des industries comme celle du vêtement pose des difficultés très précises. Divers travaux de recherche ont mis en évidence la vulnérabilité de la main-d'oeuvre dans les industries menacées par la concurrence internationale (Langdon, 1978; Institut Nord-Sud, 1985). D'autres études ont révélé que les changements économiques posent des difficultés d'adaptation particulières à certains groupes de population (notamment les femmes mariées, les travailleurs plus âgés et les travailleurs qui ont un bas niveau d'instruction). D'aucuns soutiennent que ces difficultés sont particulièrement grandes dans les industries situées dans des régions où elles sont le principal sinon l'unique employeur et où les possibilités d'emploi sont restreintes[4]. En outre, plusieurs études ont souligné la position particulièrement désavantageuse des immigrantes dans l'industrie du vêtement[5] et une analyse récente, par Seward et Tremblay (1989), a mis en évidence la surreprésentation des immigrantes dans les industries, comme celle du vêtement, où le niveau de l'emploi est en train de diminuer. En effet, près d'une immigrante sur cinq arrivée récemment d'un pays "non traditionnel", c'est-à-dire d'un pays du Tiers monde, travaille dans des industries semblables (Seward et Tremblay, 1989, tableau 15).

La présente étude se divise en 5 chapitres. Le chapitre 1 examine les programmes d'aide à l'adaptation, passés et actuels, à l'intention des industries du textile et du vêtement. Le chapitre 2 décrit et évalue le volet "aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre" de ces programmes. Le chapitre 3 donne les caractéristiques démographiques des travailleurs dans l'industrie du textile (lesquelles ont été établies à partir des résultats du recensement de 1986), et insiste plus particulièrement sur les caractéristiques des travailleuses immigrantes. Le chapitre 4 analyse le lien entre les caractéristiques démographiques des travailleurs et leur capacité d'adaptation, notamment par le recours aux programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre. Enfin, le chapitre 5 examine le besoin de programmes et de politiques plus efficaces d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre, c'est-à-dire de mesures permettant de mieux répondre aux besoins de la main-d'oeuvre dans l'industrie du vêtement, y compris ceux des travailleuses immigrantes.

1. AIDE FÉDÉRALE À L'ADAPTATION DANS LES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT[6]

Depuis le début des années '60, les industries du textile et du vêtement au Canada, comme dans beaucoup de pays industrialisés, subissent les contrecoups de la très forte concurrence de certains pays en développement; aussi ont-elles demandé aux pouvoirs publics de mettre en place diverses barrières tarifaires et non tarifaires pour les protéger contre cette concurrence des importations.

La protection des industries canadiennes du textile et du vêtement, assurée par l'imposition de tarifs douaniers élevés et par la négociation, durant les années '60, de restrictions sur les importations provenant de différents pays à bas prix de revient, a pris un caractère plus officiel avec l'adoption, en 1970, d'une politique du textile. En 1973, l'Arrangement multifibres (AMF), qui est un accord multilatéral, était établi dans le cadre du GATT pour permettre la mise en oeuvre de mesures spéciales visant à prévenir une "désorganisation du marché". L'AMF a été renouvelé en 1977, en 1981 puis la dernière fois en 1986, lorsqu'il a été prorogé jusqu'en 1991.

Le but de la politique du textile adoptée par l'administration fédérale en 1970 était de fournir un cadre permettant aux industries de s'adapter aux changements économiques et de devenir aptes à soutenir la concurrence internationale. L'administration fédérale a indiqué qu'elle était prête à prendre des mesures de protection spéciales "dans les cas où les importations en provenance des pays "à bas prix de revient" causeront ou menaceront de causer un préjudice sérieux à l'industrie (... et cela, afin de) faciliter la réadaptation et le renforcement de types de production les plus rentables" (Pépin, 1970, 6953). À cette fin, le fédéral a donné de l'aide financière aux industries, laquelle, comme nous le verrons plus loin, comprenait de l'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre.

La politique du textile prévoyait par ailleurs l'adoption de la *Loi sur la Commission du textile et du vêtement* (CTV). Cette loi, qui est entrée en vigueur en 1971, créait un organisme quasi indépendant chargé d'étudier le bien-fondé de plaintes de préjudice portées par les producteurs et fabricants canadiens et, le cas échéant, de recommander l'imposition de mesures restrictives sur les importations.

En juin 1981, l'administration fédérale annonçait une "nouvelle politique" du textile et créait le Programme canadien pour un renouveau industriel (PCRI) afin de coordonner toutes les mesures d'aide à l'adaptation à l'intention des industries du textile et du vêtement qui, jusque-là, relevaient de divers organismes publics. En novembre 1981, l'industrie de la chaussure était intégrée au programme. L'Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI) a alors été mis sur pied pour administrer tous les aspects du PCRI (à l'exception des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre financés par la Commission de l'emploi et de l'Immigration du Canada (CEIC) et par Travail Canada et dont l'exécution relevait principalement de la CEIC). La Commission du textile et du vêtement conservait la responsabilité de décider du bien-fondé de plaintes de préjudice causé par la concurrence des importations et de présenter des recommandations à l'administration fédérale en

matière de barrières tarifaires. La durée du PCRI a été fixée à cinq ans et le programme a pris fin, comme prévu, en 1986.

Les objectifs du PCRI étaient les suivants : favoriser la restructuration et la revitalisation d'entreprises viables dans les industries du textile, du vêtement et de la chaussure; créer de nouvelles possibilités d'emploi dans les collectivités dépendant de ces industries; aider les travailleurs déplacés au moyen de différents programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre. Comme durant les années '70, avec la politique du textile, on espérait que grâce au PCRI les mesures de protection pourraient être éliminées au fur et à mesure que les industries deviendraient aptes à soutenir la concurrence internationale.

Afin d'atteindre ces objectifs, le PCRI a été divisé en trois volets : le Programme des secteurs visés (PSV) a été mis en oeuvre pour donner des subventions d'équipement aux entreprises en vue de les aider à se restructurer, par la modernisation de leur matériel surtout. Les bénéficiaires de ces subventions étaient, en général, les entreprises les plus vigoureuses, c'est-à-dire celles qui avaient fait leurs preuves, qui avaient une solide situation financière et qui étaient décidées à restructurer leurs activités. Le Programme de développement industriel et commercial (PDIC) a été conçu afin de raffermir et diversifier l'assise économique de collectivités dans lesquelles le textile, le vêtement et la chaussure représentaient au moins 20 % de l'activité manufacturière et 5 % de l'emploi. L'aide prévue dans ce programme était offerte à des entreprises existantes ou de nouvelles entreprises disposées à investir dans ces activités manufacturières. Enfin, le Programme d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre (PAM), que nous examinerons plus loin, a été mis au point afin de fournir des prestations de préretraite aux travailleurs déplacés âgés et de faciliter le réemploi des autres travailleurs déplacés.

Le PCRI a fait l'objet de diverses évaluations ces dernières années (Ahmad, 1988; Conseil économique du Canada, 1988a, et *Price Waterhouse*, 1986). Il n'entre pas dans notre propos d'examiner en détail les points forts et les points faibles du programme, mais nous pensons que quelques observations générales s'imposent. Premièrement, les efforts pour restructurer et revitaliser les industries visées afin d'accroître leur compétitivité internationale ont eu des résultats inégaux. L'industrie du textile, qui compte peu de grandes entreprises, a eu recours au PSV afin d'investir plus d'argent dans la modernisation de son équipement et de réduire son coefficient de main-d'oeuvre et partant, ses dépenses salariales. Beaucoup d'entreprises de textile capitalistiques à haute technicité sont devenues plus concurrentielles sur les marchés mondiaux, en partie parce qu'elles ont réussi à s'y tailler un créneau (par exemple, les tissus industriels, les tapis et moquettes, les bas et chaussettes). Mais parallèlement, les dépenses en immobilisation engagées par les entreprises se sont accompagnées par une baisse de l'emploi qui, comme nous le verrons plus loin, n'a été que partiellement compensée par le PDIC et les programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre.

Pour ce qui est de l'industrie du vêtement, qui comprend beaucoup de petites et de moyennes entreprises, elle a eu plus de mal à se restructurer, à revitaliser ses opérations et à accroître sa compétitivité internationale. Aussi, ses progrès ont-ils été modestes -- quelques créneaux sur les marchés mondiaux (vêtements de couturiers et vêtements de sport). Il n'est donc pas étonnant que l'industrie du vêtement soit encore fortement protégée par des tarifs et des restrictions sur le volume des importations mises en place dans le cadre de l'AMF. En effet, à cause du nombre accru de pays exportateurs et de produits exportés vers le Canada, il y a eu augmentation des mesures de protection

adoptées à l'endroit de ces pays et produits. Par ailleurs, le rôle du capital et de la haute technologie dans l'industrie du vêtement semble limité -- cette dernière se caractérise encore par un coefficient de main-d'oeuvre élevé. Une étude récente de l'administration fédérale révèle que durant les années '80, grâce à la conception assistée par ordinateur (CAO) et la fabrication assistée par ordinateur (FAO), l'industrie du vêtement a pu accroître son recours aux nouvelles technologies pour les opérations préalables à la couture (dessin, préparation de patrons, coupe). Malheureusement, la couture proprement dite continue d'être une opération à forte intensité de main-d'oeuvre (Canada, Industrie, Sciences et Technologie, 1988). L'étude signale également qu'à l'exception peut-être des entreprises des tissus tricotés, "les entreprises canadiennes ne se modernisent pas aussi rapidement que leurs concurrentes des pays industrialisés comme les États-Unis ou la République fédérale d'Allemagne" (p. 5). Par conséquent, même si pendant plusieurs années durant la période 1981-1986, il y a eu diminution de l'emploi dans l'ensemble du marché du travail, les pertes n'y ont pas été aussi considérables que dans l'industrie du textile.

Pour réduire au maximum ses dépenses salariales, l'industrie du vêtement fait appel à une main-d'oeuvre relativement peu coûteuse, laquelle comprend une proportion importante de travailleuses immigrantes. Les salaires horaires dans cette industrie ne représentent que la moitié environ de ceux offerts dans l'ensemble des industries manufacturières (Canada, Commission du textile et du vêtement, 1987). En outre, toujours pour réduire ses dépenses salariales, l'industrie du vêtement fait également appel à des travailleurs à la pièce. Vu cette contrainte de coûts, les conditions de travail des ouvriers dans les usines sont généralement médiocres et celles des travailleurs à la pièce, encore pires (Arnopoulos, 1979; Gannagé, 1986; Johnson et Johnson, 1982; Seward et McDade, 1988). Par ailleurs, le bas niveau des salaires et la médiocrité des conditions de travail ont entraîné un fort taux de roulement dans l'industrie du vêtement. Beaucoup d'entreprises, pour suppléer à un manque de main-d'oeuvre, ont pris des arrangements avec Emploi et Immigration Canada pour que ce dernier fasse venir des travailleurs étrangers au Canada (Arnopoulos, 1979; Speir, 1988).

Le deuxième objectif du PCRI était de créer de nouveaux emplois dans les régions dépendantes des industries du textile, du vêtement et de la chaussure. Dans une étude de la société *Price Waterhouse*, on dit que même si le PDIC a permis de créer de nombreux emplois dans certaines régions, 26 % seulement de ces derniers sont allés à des travailleurs du textile, du vêtement et de la chaussure. D'après un analyste, ces résultats montrent que les travailleurs de ces industries "ont de la difficulté à se replacer -- étant donné que leurs compétences peuvent difficilement être transférées ailleurs -- mais aussi que le PDIC ne visait pas expressément à résoudre ce problème" (Ahmad, 1988, pp. 111 et 112)[7].

Le troisième objectif du PCRI était de venir en aide aux travailleurs déplacés. Cette question étant au coeur de notre propos, nous allons effectuer, dans le chapitre qui suit, un examen détaillé des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre et de leurs résultats. Toutefois, avant d'étudier ces programmes, il serait utile de décrire les mesures qui ont été prises dans les industries du textile et du vêtement depuis que le PCRI a pris fin.

Le PCRI s'est terminé en 1986, comme il avait été prévu. En février 1988, le projet de loi C-110 était déposé à la Chambre des Communes. Dans ce projet, on proposait de confier les responsabilités de la Commission du textile et du vêtement (CTV), du Tribunal

canadien des importations (TCI) et de la Commission du tarif à un nouvel organisme -- le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE), lequel exerce maintenant son mandat. L'abolition du PCRI et de la CTV semblent annoncer une réorientation de la stratégie fédérale pour venir en aide aux industries du textile et du vêtement. Toutefois, comme nous l'avons déjà signalé, l'administration fédérale continue d'accorder une protection spéciale à ces deux industries par l'imposition de tarifs élevés et par la prorogation de 1986 à 1991 de l'AMF.

En 1988, dans un bulletin d'information, l'administration fédérale annonçait diverses mesures (Canada, Ministère des finances, 1988) qui laissaient entrevoir une certaine modification de cette protection. Premièrement, comme l'industrie du vêtement doit importer ses tissus, le fédéral a récemment réduit ou aboli les tarifs sur des tissus spécialisés qui ne sont pas offerts au Canada. En outre, dans le même bulletin, le fédéral indiquait qu'il demanderait au TCCE de lui donner son avis sur les niveaux des réductions futures des droits sur les textiles et les vêtements. Le 23 mars 1988, le TCCE déposait un rapport sur cette question et recommandait de réduire graduellement les tarifs canadiens sur les textiles pour les ramener à des niveaux comparables --quoi qu'ils soient encore légèrement supérieurs -- à ceux des autres pays industrialisés (Tribunal canadien du commerce extérieur, 1990). Outre cette réduction des droits, l'administration fédérale annonçait par la même occasion des mesures de remise de droits de douane, lesquelles permettraient "d'aider les secteurs de l'industrie du vêtement les plus touchés par la concurrence des importations" (Industrie, Sciences et Technologie Canada, 1988, p. 5).

Comme nous l'avons déjà signalé, les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis dans le domaine du textile et du vêtement vont probablement être modifiés avec l'élimination progressive des tarifs douaniers par l'un et l'autre pays. Les négociations de l'*Uruguay Round*, tenues sous l'égide du GATT et qui se poursuivent actuellement, vont vraisemblablement entraîner d'autres pressions pour que le Canada réduise ses tarifs. La modification de l'AMF est une question dont font expressément l'objet les négociations de l'*Uruguay Round*. D'après des représentants de l'administration fédérale, il se pourrait qu'un "nouvel" AMF prévoyant un assouplissement progressif des restrictions puis la suppression de ces dernières soit adopté après juillet 1991.

2. AIDE À L'ADAPTATION DE LA MAIN- D'OEUVRE DANS LES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

Les programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre de l'administration fédérale se divisent en deux catégories. La première, que le Conseil économique du Canada groupe sous la rubrique des "politiques-cadres" (1988a et b), comprend des programmes généraux s'appliquant à l'ensemble de l'économie (par exemple, le régime d'assurance-chômage et les projets de formation, de recyclage et de création d'emplois mis en oeuvre par la Commission de l'Emploi et de l'immigration du Canada dans le cadre de la Planification de l'emploi)[8]. En outre, le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, qui est administré par la CEIC, a établi des mécanismes permettant aux employeurs et aux syndicats de travailler ensemble à l'intérieur de comités consultatifs afin de trouver des solutions aux problèmes d'adaptation de la main-d'oeuvre posés par les changements technologiques et économiques.

La seconde catégorie de programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre comprend certains programmes spéciaux offerts dans le cadre des politiques sectorielles qui visent les industries particulièrement vulnérables à la concurrence des importations. Dans ce chapitre, nous allons examiner plus en détail les programmes sectoriels d'adaptation de la main-d'oeuvre dans les industries du textile et du vêtement.

Durant les années '70, des mesures spéciales d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre ont été offertes aux travailleurs des industries du textile et du vêtement dans le cadre du Programme d'aide à l'adaptation industrielle (le PAAI, créé en 1972 et administré par Travail Canada). Ce programme de prestations de préretraite visait à aider les travailleurs âgés déplacés (c'est-à-dire les travailleurs de 54 à 65 ans) qui avaient une longue expérience dans l'industrie du textile ou du vêtement (au moins 10 années d'expérience dans l'un ou l'autre secteur dans les 15 années précédant le licenciement) et peu de possibilités de réemploi. Les prestations versées représentaient les deux tiers des gains assurables du travailleur et elles étaient payables au moment où ce dernier épuisait ses prestations d'assurance-chômage.

Durant les années '70, ce programme de prestations de préretraite était le seul programme sectoriel d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre du textile et du vêtement. Durant les années '80, le PCRI (qui venait s'ajouter aux programmes d'aide à l'adaptation mis en place durant les années '70 et administrés par la CEIC) offrait un assouplissement des conditions d'admissibilité aux prestations de préretraite de même qu'une aide accrue à la mobilité et à la formation. Autrement dit, les mesures d'adaptation mises en oeuvre dans le cadre du PCRI visaient deux buts : offrir des prestations de préretraite aux travailleurs âgés et aider les autres travailleurs à se replacer.

Les prestations de préretraite prévues dans le PCRI étaient versées par le biais du Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs (PPAT), lequel a été créé en 1982 et est venu remplacer le PAAI des années '70. Le PPAT se distinguait du PAAI à plusieurs égards. La différence la plus importante entre les deux programmes est que le

PPAT abaissait l'âge d'admissibilité aux prestations de préretraite (de 54-65 ans à 50-53 ans en 1982 et en 1983, à 47 ans, à la condition que le travailleur compte le nombre exigé d'années d'expérience dans l'industrie du textile ou du vêtement). En outre, toujours durant les années '80, on a donné aux travailleurs excédentaires la possibilité de quitter volontairement leur emploi. Ces changements peuvent expliquer, du moins en partie, la forte participation aux programmes de préretraite durant les années '80. Nous reviendrons sur cette question un peu plus loin.

Le PCRI prévoyait par ailleurs deux types de programmes de réemploi. Premièrement, les travailleurs des industries du textile, du vêtement et de la chaussure étaient admissibles aux programmes "de base" de réadaptation de la main-d'oeuvre administrés par la CEIC, notamment les programmes de formation en établissement, les programmes d'aide à la mobilité et de création d'emplois. Deuxièmement, dans le cadre du PCRI, on a élargi et enrichi certains programmes de la CEIC à l'intention des travailleurs licenciés (par exemple, aide accrue à la mobilité, subventions salariales transférables pour aider les travailleurs de plus de 45 ans à trouver de nouveaux emplois, et allocations supplémentaires de formation).

Deux constatations importantes se dégagent des évaluations qui ont été faites des programmes mis en oeuvre dans le cadre du PCRI (Ahmad, 1988; CEIC, 1984 et 1985; Conseil économique du Canada, 1988a; Institut Nord-Sud, 1985 et 1987). Premièrement, bien qu'un certain nombre de travailleurs du textile et du vêtement se soient prévalus des programmes "de base" administrés par la CEIC, très peu ont eu recours aux programmes "enrichis" d'aide à l'adaptation du PCRI. De 1981-1982 à 1985-1986, la CEIC a consacré 57,5 millions de dollars à ses programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre du textile, du vêtement et de la chaussure. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent de cette somme est allée aux programmes "de base" de la CEIC et 1 % seulement (300 000 $) aux programmes "enrichis" de réemploi (Conseil économique du Canada, 1988a, p. 119). Deuxièmement, le programme auquel le plus de travailleurs ont eu recours durant les années '80 est le programme de prestations de préretraite à l'intention des travailleurs âgés. Par exemple, pour l'année 1985-1986 seulement, le programme comptait 5 199 bénéficiaires (Conseil économique du Canada, 1988a, p. 117).

L'assez forte participation au programme de préretraite et la participation relativement faible aux programmes enrichis de réemploi peuvent s'expliquer, en partie, par des facteurs économiques et des facteurs liés à l'exécution même des programmes. Premièrement, durant la récession économique du début des années '80, les travailleurs déplacés étaient probablement trop découragés par la conjoncture pour s'inscrire aux programmes de formation[9]. Deuxièmement, le Conseil économique du Canada (1988a) a avancé que la campagne d'information sur les programmes enrichis de réemploi n'avait pas rejoint un nombre suffisant de travailleurs dans le groupe cible. Pour notre part, nous pensons que les caractéristiques démographiques de la main-d'oeuvre dans les industries à l'étude sont probablement le facteur qui explique le mieux la faible participation aux programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre. Les travailleurs dans l'industrie du vêtement sont plus âgés que dans le reste du secteur manufacturier. Il n'est donc pas surprenant qu'un nombre important de travailleurs aient eu recours au programme de prestations de préretraite.

D'autres facteurs démographiques peuvent également expliquer la faible participation des travailleurs aux programmes enrichis de réemploi offerts dans le cadre du PCRI. Les auteurs précités qui ont évalué le PCRI ont avancé que la main-d'oeuvre des industries du textile, du vêtement et de la chaussure, soit une main-d'oeuvre majoritairement féminine qui se caractérise par des niveaux d'instruction et de compétences peu élevés, n'a pas les qualités voulues pour être admissible aux programmes enrichis de mobilité et de formation offerts dans le cadre du PCRI.

Dans les prochains chapitres, nous allons examiner le lien entre les caractéristiques démographiques des travailleurs et leur capacité d'adaptation. Dans le chapitre 3, nous mettrons l'insistance sur les caractéristiques démographiques des travailleuses immigrantes de l'industrie du vêtement et dans le chapitre 4, nous examinerons quelques études qui ont mis en évidence le lien entre ces caractéristiques et la capacité des travailleurs déplacés à s'adapter au changement et à participer aux programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre.

3. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DE LA MAIN-D'OEUVRE DANS L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

Des études faites à partir des résultats des recensements de 1971 et de 1981 nous ont fourni un profil général de la main-d'oeuvre des industries du textile et du vêtement (Langdon, 1978; Institut Nord-Sud, 1975). Toutefois, aucune analyse détaillée n'a été faite récemment sur ce segment de la population active. Nous manquons de données sur les caractéristiques des travailleuses immigrantes qui représentent une fraction importante de la main-d'oeuvre des industries du textile et du vêtement, en particulier du vêtement. L'analyse qui suit, basée sur des totalisations spéciales du recensement de 1986, a été faite pour combler ce manque de données.

Comme le montre le tableau 1, en 1986, la main-d'oeuvre des industries du textile et du vêtement représentait 9,6 % de la main-d'oeuvre de l'ensemble du secteur manufacturier canadien. Des deux industries, la plus importante est l'industrie du vêtement, avec un effectif qui correspond à 6,5 % de la main-d'oeuvre du secteur manufacturier.

Les femmes sont surreprésentées dans les industries du textile et du vêtement : elles y forment 65,7 % de l'effectif contre 29,2 % seulement dans l'ensemble du secteur manufacturier. La surreprésentation féminine est particulièrement marquée dans l'industrie du vêtement où 76,7 % des travailleurs sont des femmes (voir tableau 1).

Le tableau 2 fait voir qu'une proportion plus importante d'immigrants travaillent dans les industries du textile et du vêtement (41,6 %) que dans l'ensemble du secteur manufacturier (25,4 %). La surreprésentation des immigrants est particulièrement importante dans l'industrie du vêtement où ces derniers forment 48,9 % de la main-d'oeuvre. Dans le secteur du vêtement, les immigrantes sont beaucoup plus nombreuses que les immigrants et elles y représentent près de la moitié de la main-d'oeuvre féminine : cette proportion est bien supérieure à celle observée dans les industries textiles de première transformation, dans les industries des produits textiles et dans l'ensemble du secteur manufacturier (voir tableau 2 et Seward et Tremblay, 1989).

L'industrie du vêtement se caractérise par une forte concentration régionale. Les provinces du Québec et de l'Ontario représentent 59,4 et 28,2 % respectivement de la main-d'oeuvre totale de l'industrie du vêtement. Au Québec, les travailleurs du vêtement représentent 13,8 % de la main-d'oeuvre de l'ensemble du secteur manufacturier. En Ontario, le pourcentage correspondant est de 3,8 % seulement (voir tableau 3).

La proportion de travailleuses immigrantes dans l'industrie du vêtement varie considérablement selon la région. Comme le montre le tableau 4, la proportion des travailleuses nées à l'étranger est plus petite au Québec (36,0 %) qu'en Ontario (69,3 %) et que dans le Reste du Canada (65,7 %). À l'échelle nationale, les immigrantes nées en Europe méridionale et en Asie forment les deux groupes d'immigrantes les plus nombreux représentant respectivement 21,0 et 16,3 % de l'effectif féminin total dans l'industrie.

Durant la période 1981-1986, des changements intéressants sont survenus dans la répartition selon le lieu de naissance de la main-d'oeuvre de l'industrie du vêtement (voir tableau 5). La proportion des travailleuses nées à l'étranger est passée de 46,9 à 49,5 %. En outre, il y a eu diminution de la proportion des travailleuses nées en Europe méridionale : en 1981, elles formaient 24,2 % de la main-d'oeuvre de l'industrie et en 1986, 21,0 %. En revanche, la proportion de travailleuses nées en Asie s'est accrue de 11,8 à 16,3 %.

Ces changements dans les proportions des travailleuses venues d'Europe méridionale et d'Asie durant la période 1981-1986 sont peut-être attribuables, en partie du moins, à des différences dans la période d'immigration de l'un et l'autre groupe. Comme on peut le voir dans le tableau 6, la majorité des travailleuses de l'industrie du vêtement nées en Europe méridionale sont arrivées au Canada durant les périodes 1956-1966 et 1967-1977. Seulement 2,3 % des immigrantes nées en Europe méridionale sont arrivées entre 1981 et 1986. Par contre, plus du tiers des travailleuses venues d'Asie ont immigré durant la période 1981-1986. En nombres absolus, 6 200 travailleuses sont arrivées d'Asie durant la période contre 540 seulement d'Europe méridionale.

Le niveau d'instruction de la main-d'oeuvre de l'industrie du vêtement est beaucoup plus bas que dans l'ensemble du secteur manufacturier et il varie considérablement selon le lieu de naissance. Comme le montre le tableau 7, 8,5 % de l'effectif féminin dans l'industrie du vêtement a moins de 5 années de scolarité comparativement à 3,4 % des travailleuses dans l'ensemble du secteur manufacturier. La proportion des travailleuses qui ont de 5 à 10 années de scolarité seulement est de 45,4 % dans l'industrie du vêtement, soit une proportion bien supérieure à celle observée dans l'ensemble du secteur manufacturier (30,9 %).

Les travailleuses de l'industrie du vêtement qui ont immigré d'Europe méridionale ont un niveau d'instruction beaucoup plus bas que celui de toutes les autres travailleuses de ce secteur, quel que soit le lieu de naissance. Plus de 25 % des travailleuses nées en Europe méridionale ont moins de 5 années de scolarité et 59,1 % comptent de 5 à 10 années seulement. La situation est un peu plus complexe chez les travailleuses venues d'Asie. La proportion de travailleuses ayant moins de 5 années de scolarité est un peu plus grande chez les femmes venues d'Asie que pour l'ensemble des travailleuses dans l'industrie du vêtement. Toutefois, les travailleuses d'origine asiatique affichent aussi des proportions plus importantes de travailleuses qui ont de 11 à 13 années de scolarité ou qui ont fait des études universitaires, que les proportions correspondantes observées pour l'ensemble des travailleuses dans l'industrie du vêtement.

L'âge moyen des travailleuses dans l'industrie du vêtement (37,3 ans) est un peu plus élevé que dans l'ensemble du secteur manufacturier (35,9 ans, voir tableau 8). Dans l'industrie du vêtement, l'âge des travailleuses varie considérablement selon le lieu de naissance : les femmes nées en Europe méridionale sont nettement plus âgées que celles venues d'Asie : 43,5 ans contre 36,3 ans.

Les travailleuses âgées (dans cette étude, l'expression "travailleur âgé" désigne les personnes qui font partie des groupes des 45 à 54 ans et des 55 à 64 ans) représentent 28,8 % des travailleuses dans l'industrie du vêtement. Dans l'ensemble du secteur manufacturier, le pourcentage correspondant est de 23,8 %. Dans l'industrie du vêtement, près de la moitié des immigrantes venues d'Europe méridionale sont des travailleuses âgées comparativement à 23,0 % chez les travailleuses ayant immigré d'Asie.

La proportion des travailleuses qui ne parlent ni l'anglais ni le français est plus importante chez les travailleuses dans l'industrie du vêtement que dans l'ensemble du secteur manufacturier, 8,4 contre 2,9 % respectivement (voir tableau 9). Dans l'industrie du vêtement, plus de 25 % des immigrantes venues d'Asie ne connaissent ni l'une ni l'autre langue officielle comparativement à 17,7 % des travailleuses venues d'Europe méridionale. Le pourcentage plus élevé de travailleuses d'origine asiatique qui ne parlent ni l'anglais ni le français peut s'expliquer, du moins en partie, par l'arrivée récente d'un grand nombre de ces dernières sur le marché du travail canadien (voir tableau 6). Mais ce qui est peut-être encore plus surprenant, c'est qu'une proportion importante de femmes d'Europe méridionale ne connaissent ni l'anglais ni le français et cela, malgré le fait que la plupart d'entre elles (plus de 85 %) sont au Canada depuis au moins 10 ans et certaines, depuis 30 ans. Si beaucoup de ces femmes travaillent dans le secteur du vêtement depuis bien des années, il s'ensuit que les immigrantes qui sont dans un "ghetto ethno-linguistique" comme l'industrie du vêtement ont peu de possibilités d'apprendre l'une ou l'autre langue officielle[10].

Enfin, le tableau 10 nous renseigne sur l'état matrimonial des travailleuses. Une plus grande proportion de femmes dans l'industrie du vêtement (près de 72 %) sont mariées que dans l'ensemble du secteur manufacturier (67 %). Toujours dans l'industrie du vêtement, 79,3 % des travailleuses immigrantes sont mariées comparativement à 64,2 % seulement des travailleuses nées au Canada. Plus de 89 % des travailleuses venues d'Europe méridionale sont mariées.

4. LIEN ENTRE LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DE LA MAIN-D'OEUVRE ET SA CAPACITÉ D'ADAPTATION - RÉSULTATS D'ÉTUDES SUR LES TRAVAILLEURS DÉPLACÉS

Un nombre croissant d'études empiriques, y compris des enquêtes de suivi auprès de travailleurs déplacés, ont fait ressortir l'importance de facteurs démographiques dans le processus d'adaptation de la main-d'oeuvre[11]. Bien que nous ne puissions pas examiner toutes ces études, il serait utile de résumer les résultats de deux enquêtes, la première effectuée en 1977, la seconde, en 1986.

L'enquête de 1977 a été réalisée dans le cadre du Projet de dépistage de la main-d'oeuvre (Industrie et Commerce Canada, 1979). Cette enquête avait pour but d'évaluer le processus d'adaptation chez les travailleurs ayant perdu leur emploi, entre 1974 et 1976, dans des industries où il y a eu coupures importantes de personnel, soit en raison de la fermeture d'usines ou de réductions permanentes de la production[12]. Les secteurs d'activité retenus pour l'enquête étaient l'industrie du vêtement, l'industrie des textiles primaires et l'industrie de l'électricité et de l'électronique. Les faits saillants de l'enquête, en ce qui concerne les travailleurs des industries du vêtement, sont les suivants :

- Une proportion relativement plus grande de femmes (29 %) que d'hommes (13 %) ont quitté la population active après leur licenciement. De la même façon, un pourcentage plus élevé de travailleurs âgés de 55 ans et plus (47 %) que de travailleurs de moins de 55 ans (23 %) sont devenus inactifs.

- Un peu plus de deux fois plus de femmes que d'hommes (21 contre 10 %) qui ont perdu leur emploi entre 1974 et 1976 étaient toujours sans travail au moment de l'enquête. Chez les travailleurs de 55 ans et plus, 44 % n'avaient pas d'emploi au moment de l'enquête comparativement à 15 % chez les travailleurs de moins de 55 ans.

- La période moyenne de chômage des travailleurs déplacés était plus longue chez les femmes (31 semaines) que chez les hommes (21 semaines) et chez les travailleurs âgés (36 semaines) que chez les jeunes travailleurs (27 semaines). Chez les femmes, les femmes mariées ont connu des périodes de chômage plus longues que celles des célibataires.

Ces résultats ont été confirmés par ceux de l'enquête de 1986 menée auprès de travailleurs licenciés durant la période 1981-1984 (Picot et Wannel, 1987). Cette étude, basée sur un supplément de l'enquête sur la population active, portait sur la fréquence de la perte d'emploi et l'expérience vis-à-vis du marché du travail des travailleurs dans l'ensemble des secteurs d'activité. Contrairement à l'enquête de 1977, l'enquête de 1986 a aussi examiné la participation des travailleurs présentant différentes caractéristiques démographiques aux programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre, en particulier les programmes de recyclage et d'aide à la mobilité. Voici les faits saillants de cette étude en ce qui concerne les travailleurs du vêtement :

- Au moment de l'enquête (janvier 1986), le taux de chômage chez les travailleurs licenciés entre 1981 et 1984 était de 25 %. Le taux de chômage était particulièrement élevé chez les personnes de 55 ans et plus (34 %) et chez les personnes qui avaient fait des études primaires seulement (43 %).

- "S'il est vrai que les taux de chômage n'étaient guère différents chez les hommes et chez les femmes (26 % et 23 % respectivement), en revanche, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes de quitter la population active après le licenciement. En janvier 1986, plus du quart (26 %) des femmes licenciées avaient quitté la population active, contre 12 % des hommes" (Picot et Wannell, 1987, p. 97).

- Environ 6 % des personnes déplacées n'avaient pas occupé d'emploi depuis leur licenciement. Le chômage prolongé était particulièrement répandu dans certains groupes, notamment chez les personnes de 45 ans et plus, les personnes n'ayant fait que des études primaires et les résidents du Québec.

- Les groupes dans lesquels on a trouvé la plus forte proportion de personnes ayant trouvé un emploi après le licenciement étaient : les 20 à 44 ans, les personnes qui avaient fait des études postsecondaires et les personnes qui avaient été licenciées en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.

- La période de recherche d'emploi était plus longue chez les travailleurs âgés, les personnes les moins instruites et les personnes licenciées dans les provinces maritimes, au Québec et en Colombie-Britannique, c'est-à-dire les provinces qui avaient les plus hauts taux de chômage durant la période 1981-1984.

- Dix-sept pour cent des travailleurs ont quitté la région dans laquelle ils habitaient au moment de leur licenciement pour aller trouver du travail ailleurs. Parmi ceux-ci, 8 % seulement ont participé aux programmes fédéraux d'aide à la mobilité. Une proportion plus élevée de travailleurs (19 %) que de travailleuses (11 %) se sont réinstallés dans une autre région. Les travailleurs dans le groupe des 20 à 34 ans étaient proportionnellement plus nombreux que ceux de 55 ans et plus à avoir déménagé pour trouver du travail (20 contre 9 % respectivement).

- Environ 17 % des travailleurs licenciés se sont inscrits à un cours de formation quelconque. Seulement 28 % de ces cours étaient financés, en tout ou en partie, par l'État. En fait, 5 % seulement de tous les travailleurs licenciés ont participé à des programmes de formation financés par l'État.

- La participation aux programmes de formation varie selon les caractéristiques démographiques des travailleurs. Le taux de participation était élevé chez les jeunes travailleurs, les travailleurs les plus instruits et les travailleurs qui exerçaient un métier hautement qualifié au moment du licenciement. Les taux étaient faibles chez les travailleurs de 55 ans et plus (7 %) ainsi que chez les travailleurs qui n'avaient fait que des études primaires (6 %).

Les résultats de ces enquêtes confirment que les caractéristiques démographiques des travailleurs déplacés ont un effet déterminant sur leur capacité d'adaptation. Les caractéristiques démographiques constituent également un facteur qui influe sur la participation des travailleurs aux programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre (programmes de recyclage et d'aide à la mobilité). Les femmes (et plus spécialement les femmes mariées), les travailleurs âgés, les travailleurs peu instruits et les travailleurs qui vivent dans des régions caractérisées par des taux de chômage élevés et une assise économique restreinte sont les groupes de travailleurs les plus défavorisés.

Dans le prochain chapitre, nous allons examiner les résultats ci-dessus en regard des programmes actuels d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre. Nous allons également donner un aperçu des éléments à retenir dans les programmes à l'intention des travailleurs du vêtement ainsi que des travailleurs qui, dans d'autres secteurs d'activité, présentent des caractéristiques semblables.

5. ELÉMENTS À RETENIR POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES D'ADAPTATION POUR LA MAIN-D'OEUVRE DE L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

L'industrie du vêtement est un exemple classique d'un secteur d'activité vulnérable à la concurrence des importations et dont la main-d'oeuvre présente les caractéristiques démographiques qu'on associe généralement aux difficultés d'adaptation. Même si l'industrie a joui de mesures de protection considérables durant près de 30 ans, la part que représentent les importations sur le marché canadien est passée de 35 % en 1975 à 42 % en 1986. De plus, durant la période 1973-1986, l'industrie a réduit son effectif de 15 000 travailleurs (Canada, Industrie, Sciences et Technologie, 1988). Bien que l'industrie ait réussi à se tailler quelques créneaux sur les marchés mondiaux, elle n'est pas compétitive dans l'ensemble.

L'avenir de l'industrie du vêtement canadienne va dépendre, dans une large mesure, du niveau de la réduction éventuelle des mesures de protection mises en place par l'administration fédérale. Bien que les tarifs douaniers soient encore élevés et que l'AMF ait été prorogé jusqu'en 1991, il est clair que de fortes pressions sont en train d'être exercées sur le Canada en vue d'un élargissement du commerce bilatéral et multilatéral. Mais même si l'industrie du vêtement devait continuer à jouir de certaines mesures de protection, il semble que la précarité de l'emploi continuera d'être un trait caractéristique de ce secteur d'activité. Cela pose un problème énorme du point de vue de la politique d'adaptation de la main-d'oeuvre.

Dans différents documents officiels, on affirme que beaucoup de travailleurs ne peuvent pas participer aux cours prévus dans le cadre de la Planification de l'emploi parce qu'ils n'ont pas les capacités de lecture et d'écriture nécessaires et parce qu'ils ont besoin d'un rattrapage scolaire de base (Chambre des Communes du Canada, 1988; Sénat, 1987). Un sondage national effectué dernièrement par la *Southam Press* sur la question de l'alphabétisation a révélé que 4,5 millions de Canadiens, représentant 24 % de la population de 18 ans et plus, ne savent ni lire ni écrire en français ou en anglais (Calamai, 1987, p. 7). De ce nombre, 1,5 million sont analphabètes, c'est-à-dire des personnes qui ne savent ni lire, écrire ou calculer et 3 millions, analphabètes fonctionnels, c'est-à-dire des personnes qui "savent à peu près lire et écrire, quoique insuffisamment pour une société industrialisée dotée de techniques de pointe" (CMEC, 1988, p. 5). (En général, les analphabètes ont moins de 5 années de scolarité et les analphabètes fonctionnels, moins de 9 années de scolarité.) Le sondage a par ailleurs révélé que 35 % des immigrants étaient des analphabètes fonctionnels comparativement à 24 % pour les Canadiens de naissance de 18 ans et plus (Calamai, 1987, p. 22; *The Citizen*, 1987). Mais fait encore plus important, 29 % des immigrants qui ont déclaré avoir fait des études universitaires ont été classés dans la catégorie des analphabètes fonctionnels comparativement à 6 % seulement chez les Canadiens de naissance (Calamai, 1987, p. 22, *The Windsor Star*, 1987). Cet état de choses tient sans doute au fait que beaucoup d'immigrants ont des lacunes en anglais ou en français.

Ainsi, il semblerait que l'analphabétisme soit un problème particulièrement répandu dans l'industrie du vêtement. Comme nous l'avons souligné, une proportion assez importante des travailleuses dans l'industrie du vêtement comptent moins de 5 années de scolarité ou de 5 à 10 années seulement. Les immigrantes d'Europe méridionale, en particulier, sont peu instruites. En outre, il se peut qu'un nombre élevé d'immigrantes d'Asie, ayant un niveau d'instruction supérieur souffrent aussi d'analphabétisme fonctionnel en raison de leurs lacunes en anglais ou en français. Il semble donc qu'il faille donner une place de premier plan aux cours d'alphabétisation, au rattrapage scolaire et à l'enseignement des langues officielles dans les programmes d'adaptation pour la main-d'oeuvre de l'industrie du vêtement et des autres industries dans lesquelles les travailleurs présentent des caractéristiques semblables.

On considère généralement que les cours d'alphabétisation et le rattrapage scolaire relèvent des provinces, parce que s'il y a des problèmes dans ces domaines, c'est en raison de lacunes dans l'enseignement primaire et secondaire. Les commissions scolaires offrent des cours aux analphabètes fonctionnels et elles jouent un rôle très important à ce chapitre. D'après Seward, les écoles primaires et secondaires peuvent jouer un rôle encore plus important (Seward, 1988a). Puisque toutes les questions qui touchent à l'éducation relèvent des provinces, la Planification de l'emploi n'offre que des fonds très limités pour le rattrapage scolaire aux niveaux primaire et secondaire (cette aide est offerte dans le cadre du programme Intégration professionnelle). Toutefois, dans son rapport d'évaluation sur la Planfification de l'emploi (1988), le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a déposé les recommandations suivantes :

- "Que le gouvernement fédéral organise le plus tôt possible une conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de l'éducation et de la formation professionnelle en vue de formuler et de mettre en oeuvre un plan d'action à frais partagés qui s'attaquerait en profondeur à l'analphabétisme, à l'analphabétisme fonctionnel et aux problèmes des personnes qui ont besoin d'un rattrapage scolaire de base."

- "Que de plus fortes sommes soient allouées aux cours de rattrapage dispensés sous l'égide des programmes Développement de l'emploi et Intégration/Réintégration professionnelle. En outre, il conviendrait d'accroître le financement des cours de langue, mais pas aux dépens des autres programmes de la Planification de l'emploi" (Chambre des Communes, pp. 10 et 11).

Au moment de la rédaction de cette étude, ni l'une ni l'autre des recommandations ci-dessus n'avaient encore été mises en oeuvre. Cependant, en septembre 1987, l'administration fédérale prenait une initiative très importante dans le domaine de l'analphabétisme : la création du Secrétariat national à l'alphabétisation (qui relevait à l'époque du Secrétariat d'État et maintenant, de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada). Le Secrétariat a commencé ses activités en septembre 1988 et s'est vu allouer un budget de 110 millions de dollars pour cinq ans. Il est à souligner cependant que le Secrétariat n'offre pas de services directs et permanents d'alphabétisation.

Outre des cours d'alphabétisation et de recyclage scolaire, les immigrants ont aussi besoin de cours de langue plus efficaces et accessibles. Diverses études ont examiné le problème de l'accessibilité des programmes de formation linguistique de très grande qualité

offerts par la CEIC et le Secrétariat d'État (Arnopoulos, 1979; Boyd, 1987; Estable, 1986 et Seward et McDade, 1988). Seward et McDade estiment que la formation dispensée par le Secrétariat d'État présente de nombreux avantages : "Elle est souple, et dans certains cas, assortie d'un service de garde d'enfants et de programmes communautaires plus structurés et multiculturels" (Seward et McDade, 1988, p. 22). Il est donc tout à fait regrettable qu'à compter du 1er avril 1990, les cours du Secrétariat d'État ne seront plus offerts aux immigrants. En effet, dans le budget déposé en avril 1989, le gouvernement fédéral annonçait que la formation linguistique offerte dans le cadre des accords fédéraux-provinciaux relatifs aux cours de langues et de préparation à la citoyenneté serait abolie au moment de l'expiration de ces accords, le 1er avril 1990.

Pour ce qui est de la formation linguistique dispensée par la CEIC, les travailleuses immigrantes de l'industrie du vêtement n'y sont pas admissibles parce qu'elles ne peuvent pas montrer que leurs lacunes en anglais ou en français les empêchent de trouver un emploi "convenable". Étant donné que les ouvriers non qualifiés dans l'industrie du vêtement (et dans d'autres industries) n'ont pas besoin de connaître l'anglais ou le français pour faire leur travail, ils ne sont pas admissibles à la formation linguistique de la CEIC (Seward et McDade, 1988). Cette politique semble être à très courte vue puisque les lacunes linguistiques constituent clairement un des facteurs qui restreint le plus la mobilité professionnelle et la participation aux programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre. Étant donné l'importance que l'administration fédérale accorde depuis plusieurs années déjà aux programmes d'aide à l'adaptation des travailleurs de l'industrie du vêtement, il semble illogique de les exclure des cours de langue de la CEIC (Seward, 1988b). En octobre 1988, l'administration fédérale reconnaissait le problème et proposait un programme de formation linguistique en milieu de travail à l'intention des immigrantes. Ce programme de formation, assorti d'un budget de 15 millions de dollars, doit comprendre des cours de lecture, d'écriture et de conversation ainsi que des cours d'arithmétique. Toutefois, au moment de la rédaction de ce rapport, le programme n'avait pas encore été lancé.

Il faudrait une très grande volonté politique pour pouvoir rassembler les ressources nécessaires à la création d'un programme d'alphabétisation et de formation linguistique à l'intention de travailleurs de l'industrie du vêtement et d'autres industries semblables. Même si de tels programmes étaient mis au point, il se peut que beaucoup de travailleurs ne soient pas prêts à consacrer le temps nécessaire aux cours. Par exemple, il se peut que les travailleurs âgés estiment que ce genre de formation ne constitue pas un choix logique "étant donné le nombre relativement restreint d'années de travail qu'il leur reste pour tirer profit de cet investissement" (Picot et Wannell, 1987, p. 105). Ce raisonnement peut expliquer le nombre assez important de travailleurs qui se sont prévalus des prestations de préretraite offertes dans le cadre du PCRI durant les années '80. Comme nous l'avons déjà signalé, ces prestations étaient offertes non seulement aux travailleurs âgés licenciés mais aussi aux travailleurs âgés qui quittaient volontairement leur emploi dans les entreprises où il y avait excédent de main-d'oeuvre. Le problème posé dans ce dernier cas est le suivant : le programme favorisait le départ de travailleurs âgés et encourageait les jeunes travailleurs, plus mobiles, à entrer et à demeurer dans une industrie en régression. Il aurait probablement été préférable de garder les travailleurs âgés pour qu'ils restent productifs le plus longtemps possible et d'encourager les jeunes travailleurs, qui ont moins de difficulté à se replacer, à chercher du travail dans les secteurs en croissance. Autrement dit, l'admissibilité aux prestations de préretraite aurait dû être limitée aux travailleurs âgés

licenciés, c'est-à-dire à ceux qui ont fait l'objet de coupures de personnel (Conseil économique du Canada, 1988a).

Le programme de prestations de préretraite offert aux travailleurs de l'industrie du vêtement a pris fin en 1986, en même temps que le PCRI. Cette année-là, l'administration fédérale annonçait son intention d'établir le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés (PATA), lequel s'adresse aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi à l'occasion d'un licenciement collectif dans n'importe quel secteur d'activité. Ce programme, dont le financement doit être assuré par le fédéral et les provinces, tarde beaucoup à entrer en vigueur notamment à cause de la complexité des négociations fédérales-provinciales. La loi créant le PATA n'a été adoptée par la Chambre des Communes que durant l'été 1989. Au mois d'août 1989, l'Ontario était la dernière province à donner son assentiment au programme. En septembre 1989, le Québec et Ottawa annonçaient que les personnes touchées par 25 licenciements collectifs dans la province étaient les premiers travailleurs à devenir admissibles au PATA. En tout, ces licenciements (qui ont commencé en 1986) ont touché plus de 400 travailleurs âgés. En janvier et en février 1990, un autre 1 073 travailleurs âgés devenaient admissibles au PATA à la suite de 32 licenciements en Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Manitoba. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer le PATA, nous espérons qu'il permettra d'alléger les difficultés des travailleurs âgés déplacés.

Des cours d'alphabétisation et de rattrapage scolaire de base, des programmes de formation linguistique et des prestations de préretraite sont des mesures qui, ensemble, peuvent aider beaucoup de travailleurs dans l'industrie du vêtement. Toutefois, des cours de formation ne constituent pas à eux seuls une garantie de réemploi. Comme nous l'avons vu, les travailleurs déplacés qui vivent dans des régions fortement dépendantes d'une industrie quelconque, où le taux de chômage est élevé et l'assise économique restreinte, ont des difficultés d'adaptation plus importantes que celles des autres travailleurs déplacés. Par conséquent, les cours de formation offerts aux travailleurs déplacés doivent s'accompagner de politiques macroéconomiques judicieuses et de programmes régionaux de création d'emplois. Un des programmes s'inscrivant dans le PCRI, le PDIC (Programme de développement industriel et commercial) avait pour but de renforcer et de diversifier l'assise économique de régions relativement dépendantes des industries du textile, du vêtement et de la chaussure. Comme nous l'avons vu, le PDIC a favorisé le réemploi d'un certain nombre de travailleurs déplacés de ces trois industries. Le programme aurait vraisemblablement eu plus de succès si les travailleurs déplacés avaient d'abord eu accès aux programmes de rattrapage et de formation dont nous avons parlé plus haut. Toutefois, le PDIC a pris fin, cela va de soi, en même temps que le PCRI. Le PDIC a été remplacé, dans une certaine mesure, par Développement des collectivités (élément du programme Planification de l'emploi). Le programme Développement des collectivités vise à apporter de l'aide financière pour la création d'emplois et d'autres projets dans des collectivités qui ont du mal à surmonter les perturbations causées par les changements économiques et structurels. Ce programme a été lent à démarrer. Quand le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a évalué ce programme, seulement 2 des 39 collectivités retenues avaient reçu de l'aide financière (Canada, Sénat, 1987). Il semblerait que les choses aient commencé à progresser un peu plus vite récemment. En mars 1989, 212 collectivités avaient été retenues pour Développement des collectivités mais le gros de l'aide financière a été donné aux centres d'aide aux entreprises, lesquels fournissent divers services d'experts-conseils à des petites entreprises dans diverses régions et sont autorisés à accorder des prêts allant jusqu'à 75 000 $. Bien qu'on ne dispose pas

de données sur les caractéristiques des bénéficiaires du programme, il est douteux que beaucoup de travailleurs déplacés de l'industrie du vêtement puissent avoir recours à ce genre d'aide.

Il est inévitable qu'un certain nombre de travailleurs déplacés connaissent des périodes plus ou moins longues de chômage. Les prestations du régime d'assurance-chômage et du bien-être social leur fournissent un revenu de soutien. La réforme du régime d'assurance-chômage a fait l'objet de différentes recommandations (voir par exemple, Canada, Commission d'enquête, 1986; Canada, Commission royale d'enquête, 1985; Courchene, 1987; et Terre-Neuve, Commission royale d'enquête, 1986). Plus récemment, le Conseil consultatif sur l'adaptation recommandait, dans un rapport, l'adoption de politiques globales dans lesquelles il était question de la sécurité du revenu pour les chômeurs (Canada, Comité consultatif sur l'adaptation, 1989). Bien qu'il soit impossible ici d'étudier en détail ces recommandations, nous pensons qu'il serait utile d'examiner trois des principaux éléments de la réforme proposée. Premièrement, dans la plupart des recommandations, on suggère d'intégrer toutes les activités de formation au régime d'assurance-chômage. Deuxièmement, dans plusieurs des rapports qui ont été déposés, on reconnaît la nécessité de programmes de création d'emplois. Troisièmement, certaines des recommandations portent sur le paiement d'un salaire annuel garanti aux personnes qui connaissent une période de chômage prolongée et aux travailleurs à faible revenu.

La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, annoncée par l'administration fédérale en avril 1989, semble tenir compte des deux premiers éléments (Canada, Emploi et Immigration, 1989a). Selon cette stratégie, il s'agirait de prélever la somme de 1,29 milliard de dollars sur le budget de 12,7 milliards prévu pour les prestations d'assurance-chômage pour l'année 1990 et de l'investir dans toute une gamme de nouvelles mesures (prestations plus généreuses pour les couples après la naissance du premier enfant, élargissement de la couverture aux personnes de 65 ans et plus et élaboration de projets de développement de la main-d'oeuvre, par exemple formation et création d'emplois).

Les propositions ci-dessus, qui ont été intégrées au projet de loi C-21 dont le Sénat vient de faire la lecture, ont soulevé de vives controverses. Si l'utilité des "nouvelles activités" (la formation en est une) fait le consensus, d'aucuns estiment injustes les restrictions proposées de même que la réduction des prestations, et considèrent que ces nouvelles activités ne devraient pas être financées au moyen de coupures dans les prestations d'assurance-chômage. Nous pensons pour notre part qu'il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les travailleurs déplacés présentant des caractéristiques semblables à celles de l'industrie du vêtement pourraient profiter des activités de formation proposées dans la stratégie. Les activités de formation n'ont pas encore été clairement définies mais il semble que les problèmes propres à certains groupes défavorisés ne soient reconnus que dans une mesure limitée.

CONCLUSION

En raison de leurs caractéristiques démographiques, les travailleurs de l'industrie du vêtement éprouvent des difficultés d'adaptation toutes particulières. Étant donné la présence dans l'industrie du vêtement d'un nombre disproportionné de travailleuses immigrantes âgées, qui sont peu instruites et qui ont une connaissance limitée des langues officielles, il faudra mettre au point des programmes d'adaptation novateurs qui sauront à la fois répondre aux exigences des administrations fédérale et provinciales. Nous pensons qu'il faut absolument envisager de nouvelles approches vu le succès limité qu'ont connu jusqu'à maintenant les programmes offerts aux travailleurs présentant des caractéristiques telles que celles de l'industrie du vêtement.

Il faudra des ressources financières considérables pour assurer la mise en place d'un programme d'adaptation de la main-d'oeuvre polyvalent semblable à celui que nous avons décrit dans cette étude. Toutefois, l'alternative -- l'application continue de mesures de protection et d'aide à l'industrie ou des taux de chômage élevés dans l'industrie -- suppose aussi des coûts élevés. Il semblerait qu'à long terme, les avantages offerts par une main-d'oeuvre plus instruite et plus qualifiée compenseraient largement les coûts immédiats de la mise en oeuvre d'un programme complet d'adaptation de la main-d'oeuvre.

NOTES

1. De nombreuses études ont été faites sur la question de l'adaptation, y compris des analyses des raisons de l'intervention de l'État. Parmi les études et articles canadiens parus récemment sur l'efficacité, l'équité et les raisons politiques de l'intervention de l'État, mentionnons : Riddel, 1986; Trebilcock, 1986; Trebilcock et coll., 1988 et Conseil économique du Canada, 1988a et b.

2. La définition donnée aux industries du textile et du vêtement varie selon le recensement.

   Aux recensements de 1971 et de 1981, les données sur l'industrie ont été compilées selon la Classification des activités économiques de 1970 et au recensement de 1986, selon la Classification type des industries (CTI) de 1980. La classification de 1970 définit trois grands groupes : textile, bonneterie et habillement (vêtement). La classification de 1980 comporte également trois grands groupes : textiles de première transformation, produits textiles et habillement. Depuis 1980, la bonneterie ne forme plus un groupe distinct puisqu'elle a été intégrée aux industries textiles de première transformation (voir annexe A).

   Outre ces différences selon l'année de recensement, les analyses citées dans la présente étude portent sur différents regroupements d'industries (bon nombre d'entre eux comportant les industries du cuir ou de la chaussure). Compte tenu de ces différences, nous nous sommes efforcés de toujours préciser de quelles industries il était question.

3. Aux termes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les tarifs vont être éliminés sur une période de 10 ans. Toutefois, il y a des restrictions sur la quantité de certains vêtements, confectionnés à partir de tissus provenant de pays tiers, pouvant profiter de l'exemption. Pour une année civile donnée, les exportations aux États-Unis de vêtements canadiens en tissu non laineux provenant de pays tiers, jusqu'à concurrence de 50 millions de verges carrées (6 millions de verges carrées pour les vêtements en tissus de laine) auront droit au traitement tarifaire prévu par l'Accord. Les limites canadiennes pour des vêtements semblables importés des États-Unis sont, respectivement, de 10,5 millions et de 1,1 million de verges carrées (Canada, Industrie, Sciences et Technologie, 1988, p. 5).

4. Diverses études ont souligné l'importance du lien entre les caractéristiques démographiques des travailleurs et leur capacité de s'adapter aux changements économiques. Parmi celles-ci : Akyeampong, 1987; Industrie et Commerce Canada, 1979; Conseil économique du Canada, 1988a; Langdon, 1978; Miles, 1975; Institut Nord-Sud, 1985; Ministère du Travail de l'Ontario, 1984; Picot, 1986 et 1987; Picot et Wannell, 1987; et Statistique Canada, 1986.

5. Parmi les études sur les travailleuses immigrantes dans l'industrie du vêtement et sur les travailleuses occupant des emplois non qualifiés et peu rémunérés, mentionnons : Arnopoulos, 1979; Boyd, 1987, 1986, 1984, 1975; Estable, 1986; Gannagé, 1986; Johnson et Johnson, 1982; Ng et Das Gupta, 1981; et Seward et McDade, 1988.

6. Le gros des données sur les programmes d'adaptation présentées dans les chapitres 1 et 2 ont été tirées des sources suivantes : Ahmad, 1988; Commission du textile et du vêtement, 1986 et 1987; Office canadien pour un renouveau industriel, 1982, 1984, 1985 et 1986; Conseil économique du Canada, 1988a et b; Institut Nord-Sud, 1987 et 1985; Pestieau, 1976; Stone, 1984; et Trebilcock, 1986.

   Sauf indication contraire, les données dans ce chapitre concernent les industries du textile et du vêtement seulement. L'industrie de la chaussure a fait l'objet de mesures de protection et d'adaptation quelque peu différentes de celles mises en oeuvre pour les industries du textile et du vêtement. Toutefois, quand il est question de programmes d'adaptation qui incluent et l'industrie de la chaussure et celles du textile et du vêtement, nous le précisons.

7. Une certaine prudence s'impose dans l'analyse de ces données. Il n'est pas clair à qui sont allés les nouveaux emplois. Était-ce à des entrants ou à des travailleurs déplacés? Y a-t-il des travailleurs dans d'autres industries qui ont quitté leurs emplois, lesquels ont été pris par les travailleurs déplacés du textile et du vêtement? Autrement dit, quels effets secondaires la création de ces emplois a-t-elle entraînés?

8. Tous les éléments de la Planification de l'emploi ne peuvent être classés sous la rubrique des politiques-cadres. Par exemple, le Développement des collectivités s'adresse exclusivement aux collectivités qui ont de la difficulté à surmonter les perturbations causées par des changements économiques et structurels.

9. En effet, comme l'a signalé le Conseil économique du Canada (1988a), durant cette période, les travailleurs déplacés étaient davantage portés à profiter des possibilités d'emploi à court terme offertes par le Programme d'emploi communautaire qui s'inscrivait dans le PAIM (Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre). Nous n'avons pas examiné le PAIM parce que ce dernier ne s'adressait pas expressément aux industries du textile et du vêtement. A noter cependant que le PAIM a été en vigueur durant la période 1981-1987, en même temps que le PCRI, et qu'il s'adressait à des travailleurs dans un certain nombre d'industries et de collectivités désignées.

10. Parmi les études récentes sur cette question, mentionnons : Boyd, 1987, et Seward et McDade, 1988.

11. Parmi celles-ci : Akyeampong, 1987; Industrie et Commerce Canada, 1979; Ministère du Travail de l'Ontario, 1984; Picot, 1986 et 1987; Picot et Wannell, 1987; et Statistique Canada, 1986.

12. Divers auteurs ont utilisé les résultats de cette enquête pour décrire les difficultés d'adaptation particulières des femmes dans les industries subissant les contrecoups de la concurrence des importations provenant de pays en développement (voir par exemple Institut Nord-Sud, 1985) et dans les industries risquant d'être menacées par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (voir par exemple Cohen, 1987).

PRÉCISIONS SUR LES DONNÉES DU RECENSEMENT DE 1986

Toutes les données présentées dans les tableaux 1 à 10 proviennent de totalisations spéciales de Statistique Canada. Pour produire ces totalisations, chaque nombre a été arrondi au "0" ou au "5" le plus proche. Les sous-totaux et les totaux n'ont pas été établis à partir des nombres arrondis mais à partir des nombres exacts tirés des données brutes et ils ont ensuite été arrondis. C'est pour cette raison que les totaux et sous-totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des nombres dans chaque colonne des tableaux.

Toute valeur inférieure à 10 (après arrondissement), est remplacée par un tiret (-).

La définition de la variable "industrie" correspond à la définition de la Classification type des industries de 1980. L'annexe A contient les classes d'industries dans le groupe des industries du textile et du vêtement.

La variable "lieu de naissance" a été définie de la façon suivante :

Canada

Amérique du Nord	-	États-Unis Groenland Saint-Pierre-et-Miquelon
Europe méridionale	-	Andorre Albanie Grèce Yougoslavie Italie Chypre Gibraltar Malte Portugal Saint-Marin Espagne État de la Cité du Vatican
Autre Europe	-	Royaume-Uni République d'Irlande Danemark Finlande Islande Norvège Suède Belgique

		France
		Liechtenstein
		Luxembourg
		Pays-Bas
		Allemagne de l'Ouest
		Autriche
		Suisse
		Monaco
		Allemagne de l'Est
		Tchécoslovaquie
		Hongrie
		Pologne
		Bulgarie
		Roumanie
		U.R.S.S.
Sud de l'Asie	-	Bangladesh
		Bhoutan
		Inde
		République des Maldives
		Népal
		Pakistan
		Sri Lanka
Asie du Sud-Est	-	Brunei
		Birmanie
		Indonésie
		Kampuchea
		Laos
		Malaysie
		Philippines
		Singapour
		Thaïlande
		Viêt-nam
Autre Asie	-	Mongolie
		République populaire de Chine
		Hong Kong
		Japon
		Corée du Nord
		Corée du Sud
		Macao
		Taiwan
		Turquie
		Afghanistan
		Bahreïn
		Iran
		Irak
		Israël
		Jordanie

Koweït
Liban
Oman
Qatar
Arabie Saoudite
Syrie
Emirats arabes unis
Yémen du Sud
Yémen du Nord

Afrique

Caraïbes et Bermudes

Amérique centrale et Amérique du Sud

Océanie et autres

Dans le tableau 5, les catégories pour la variable "lieu de naissance" ont été modifiées pour correspondre à celles fournies dans les publications du recensement de 1981. Le nombre qui figure sous la catégorie "États-Unis" pour 1986 est le total pour l'Amérique du Nord, à l'exclusion du Canada.

Tableau 1

TRAVAILLEURS DE 15 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE,
CERTAINES INDUSTRIES, CANADA, RECENSEMENT DE 1986

Industrie	Total	Pourcentage des travailleurs par rapport à l'ensemble des industries manufacturières	Hommes	Femmes	Pourcentage des femmes
Ensemble des industries manufacturières	2 196 745	100,0	1 555 085	641 660	29,2
Autres industries manufacturières(1)	1 986 420	90,4	1 483 050	503 375	25,3
Industries du textile et du vêtement(2)	210 325	9,6	72 035	138 280	65,7
Industries textiles de première transformation(3)	26 455	1,2	17 470	8 980	33,9
Industries des produits textiles(4)	40 845	1,9	21 190	19 650	48,1
Industries du vêtement(5)	143 025	6,5	33 370	109 655	76,7

(1) La catégorie "Autres industries manufacturières" comprend toutes les industries de fabrication à l'exclusion des industries du textile et du vêtement, telles que définies dans la Classification type des industries de 1980 (CTI).
(2) CTI, grands groupes 18, 19 et 24.
(3) CTI, grand groupe 18.
(4) CTI, grand groupe 19.
(5) CTI, grand groupe 24.

Nota: Les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des nombres dans chaque colonne à cause de l'arrondissement.

Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement de 1986.

Tableau 2

TRAVAILLEURS IMMIGRANTS ET NON IMMIGRANTS DE 15 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, CERTAINES INDUSTRIES, CANADA, RECENSEMENT DE 1986

Industrie	Total	Non-immigrants		Immigrants		Pourcentage des travailleurs immigrants par rapport à l'ensemble des travailleurs (hommes et femmes)	Pourcentage des travailleuses immigrantes par rapport à l'ensemble des travailleuses
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Ensemble des industries manufacturières	2 196 745	1 186 140	453 720	368 945	187 940	25,4	29,3
Autres industries manufacturières[1]	1 986 420	1 138 035	378 930	345 015	124 435	23,6	24,7
Industries du textite et du vêtement[2]	210 325	48 110	74 785	23 930	63 505	41,6	45,9
Indusries textiles de première transformation[3]	26 455	14 935	7 085	2 540	1 895	16,8	21,1
Industries des produits textiles[4]	40 845	15 430	12 420	5 755	7 225	31,8	36,8
Industries du vêtement[5]	143 025	17 745	55 275	15 625	54 380	48,9	49,6

(1) La catégorie "Autres industries manufacturières" comprend toutes les industries de fabrication à l'exclusion des industries du textile et du vêtement, telles que définies dans la Classification type des industries de 1980 (CTI).
(2) CTI, grands groupes 18, 19 et 24.
(3) CTI, grand groupe 18.
(4) CTI, grand groupe 19.
(5) CTI, grand groupe 24.

Nota: Les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des nombres dans chaque colonne à cause de l'arrondissement.

Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement de 1986.

Tableau 3

TRAVAILLEURS DE 15 ANS ET PLUS DANS CERTAINES INDUSTRIES, CANADA ET RÉGIONS, RECENSEMENT DE 1986

Région	Industries manufacturières	Industrie du du vêtement[1]	Distribution de la main-d'oeuvre de l'industrie du vêtement selon la région (%)	Pourcentage des travailleurs de l'industrie du vêtement par rapport à l'ensemble des industries manufacturières
Ontario	1 069 590	40 300	28,2	3,8
Québec	613 305	84 915	59,4	13,8
Reste du Canada	513 850	17 810	12,5	3,5
Ensemble du Canada	2 196 745	143 025	100,0	6,5

La somme des pourcentages ne donne pas nécessairement "100" à cause de l'arrondissement.

(1) CTI, grand groupe 24.

Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement de 1986.

Tableau 4

TRAVAILLEUSES DE 15 ANS ET PLUS DANS L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT(1), SELON LE LIEU DE NAISSANCE, CANADA ET RÉGIONS, RECENSEMENT DE 1986

Lieu de naissance	Québec		Ontario		Reste du Canada		Ensemble du Canada	
	(nombre)	(% du total)	(nombre)	(% du total)	(nombre)	(% du total)	(nombre)	(% du total)
Canada	40 745	64,0	9 820	30,7	4 780	34,2	55 345	50,5
Amérique du Nord	280	0,4	130	0,4	105	0,8	520	0,5
Europe méridionale	12 290	19,3	9 555	29,8	1 160	8,3	23 005	21,0
Autre, Europe	1 505	2,4	2 530	7,9	960	6,9	5 000	4,6
Sous-total, Europe	13 795	21,7	12 085	37,7	2 125	15,2	28 010	25,5
Sud de l'Asie	595	0,9	1 425	4,5	640	4,6	2 655	2,4
Asie du Sud-Est	2 160	3,4	2 090	6,5	3 210	23,0	7 460	6,8
Autre, Asie	1 605	2,5	3 395	10,6	2 795	20,0	7 790	7,1
Sous-total Asie	4 365	6,9	6 910	21,6	6 645	47,6	17 915	16,3
Afrique	515	0,8	370	1,2	60	0,4	945	0,9
Caraïbes et Bermudes	2 835	4,5	1 075	3,4	60	0,4	3 975	3,6
Amérique centrale et Amérique du Sud	1 095	1,7	1 595	5,0	150	1,1	2 845	2,6
Océanie et autres	35	0,1	30	0,1	35	0,3	105	0,1
Sous-total Travailleuses nées à l'étranger	22 920	36,0	22 195	69,3	9 180	65,7	54 310	49,5
TOTAL	**63 670**	**100,0**	**32 020**	**100,0**	**13 965**	**100,0**	**109 655**	**100,0**

La somme des pourcentages ne donne pas nécessairement "100" à cause de l'arrondissement.

(1) CTI, grand groupe 24.

Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement de 1986.

Tableau 5

TRAVAILLEUSES DE 15 ANS ET PLUS DANS L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT[1], SELON LE LIEU DE NAISSANCE, CANADA, RECENSEMENTS DE 1981 ET DE 1986

Lieu de naissance	1981		1986	
	(nombre)	(% du total)	(nombre)	(% du total)
Canada	53 270	53,1	55 345	50,5
États-Unis	425	0,4	520	0,5
Europe méridionale	24 240	24,2	23 005	21,0
Autre, Europe	4 425	4,4	5 000	4,6
Sous-total, Europe	28 665	28,6	28 010	25,5
Asie	11 875	11,8	17 915	16,3
Autres	6 085	6,1	7 870	7,2
Sous-total Travailleuses nées à l'étranger	47 050	46,9	54 310	49,5
TOTAL	100 315	100,0	109 655	100,0

(1) CTI, grand groupe 24.

Sources: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1981, Population, Population active - Activité économique selon les caractéristiques démographiques et scolaires, no 92-922 au catalogue, Approvisionnements et Services Canada, 1984; Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement de 1986.

Tableau 6

TRAVAILLEUSES IMMIGRANTES DE 15 ANS ET PLUS DANS L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT(1), SELON LA PÉRIODE D'IMMIGRATION ET LE LIEU DE NAISSANCE, CANADA, RECENSEMENT DE 1986

Période d'immigration	Europe méridionale		Asie		Autres		Total des immigrantes	
	(nombre)	(% du total)	(nombre)	(% du total)	(nombre)	(% du total)	(nombre)	(% du total)
Avant 1946	50	0,2	--	--	345	2,6	415	0,8
1946-1955	2 105	9,2	170	0,9	1 290	9,6	3 565	6,6
1956-1966	11 550	50,2	1 060	5,9	1 935	14,4	14 545	26,7
1967-1977	8 285	36,0	5 575	31,1	5 585	41,5	19 435	35,7
1978-1980	475	2,1	4 905	27,4	1 630	12,1	7 010	12,9
1981-1983	345	1,5	3 875	21,6	1 730	12,8	5 960	11,0
1984-1986	195	0,8	2 325	13,0	920	6,8	3 445	6,3
TOTAL	**23 000**	**100,0**	**17 905**	**100,0**	**13 470**	**100,0**	**54 380**	**100,0**

La somme des pourcentages ne donne pas nécessairement "100" à cause de l'arrondissement.

(1) CTI, grand groupe 24.

Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement de 1986.

Tableau 7
TRAVAILLEUSES DE 15 ANS ET PLUS SELON LE PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT, PAR LIEU DE NAISSANCE ET POUR CERTAINES INDUSTRIES, CANADA, RECENSEMENT DE 1986

Lieu de naissance	Total		N'ayant pas atteint la 5e année[1]		5e-10e année		11e-13e année[2]		Certificat d'une école de métiers[3]		Université[4]	
	Industries Manufacturières %	Vêtement	Industries Manufacturières %	Vêtement	Industries Manufacturières %	Vêtement	Industries Manufacturières %	Vêtement	Industries Manufacturières %	Vêtement	Industries Manufacturières %	Vêtement
Canada	100,0	100,0	0,7	1,5	28,8	43,9	33,7	31,7	25,0	17,9	11,8	5,0
Amérique du Nord	100,0	100,0	0,3	---	13,8	18,3	29,4	43,3	20,4	16,3	36,2	22,1
Europe méridionale	100,0	100,0	22,1	25,6	54,4	59,1	13,1	8,9	8,2	5,5	2,3	0,8
Autre, Europe	100,0	100,0	1,1	3,0	20,9	29,6	33,5	28,2	30,9	29,9	13,5	9,2
Sous-total, Europe	100,0	100,0	12,9	21,6	39,8	53,9	22,0	12,3	18,1	9,9	7,2	2,3
Sud de l'Asie	100,0	100,0	5,4	4,9	28,4	32,5	25,9	27,1	15,7	15,0	24,7	20,1
Asie du Sud-Est	100,0	100,0	7,4	9,3	33,5	40,3	27,0	27,2	13,1	11,3	19,1	11,8
Autre, Asie	100,0	100,0	11,0	13,9	34,5	45,8	27,8	27,2	13,1	8,6	13,6	4,5
Sous-total, Asie	100,0	100,0	8,2	10,7	32,6	41,6	27,0	27,2	13,7	10,7	18,5	9,9
Afrique	100,0	100,0	3,4	7,9	19,8	29,5	25,8	25,3	27,7	23,7	23,2	14,2
Caraïbes et Bermudes	100,0	100,0	3,6	6,9	30,0	38,2	28,6	25,2	30,5	25,7	7,2	3,9
Amérique centrale et Amérique du Sud	100,0	100,0	3,1	5,1	34,3	37,5	28,6	27,8	23,6	23,4	10,4	6,5
Océanie et autres	100,0	100,0	1,6	---	19,7	33,3	30,6	23,8	30,1	19,0	18,1	28,6
Sous-total Travailleuses nées à l'étranger	100,0	100,0	10,0	15,6	35,8	47,0	24,4	19,5	18,6	12,3	11,3	5,6
Total	100,0	100,0	3,4	8,5	30,9	45,4	31,0	25,7	23,1	15,2	11,7	5,3

La somme des pourcentages ne donne pas nécessairement "100" à cause de l'arrondissement.
(1) Comprend les réponses : "aucune scolarité ou école maternelle seulement" et "1e-4e année".
(2) Comprend les réponses : "11e-13e année" et "diplôme d'études secondaires".
(3) Comprend les réponses : "certificat ou diplôme d'une école de métiers" et "autres études non universitaires seulement".
(4) Comprend les réponses : "études universitaires partielles" et "diplôme d'études universitaires".

Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement de 1986.

Tableau 8

TRAVAILLEUSES DE 15 ANS ET PLUS SELON LE GROUPE D'ÂGE, PAR LIEU DE NAISSANCE ET POUR CERTAINES INDUSTRIES, CANADA, RECENSEMENT DE 1986

Lieu de naissance	Âge moyen		Total		15-24 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans		65 ans et plus	
	Industries Manufacturières	Vêtement	Industries Manufacturières	Vêtement	Industries Manufacturières	Vêtement	Industries Manufacturières	Vêtement	Industries Manufacturières	Vêtement	Industries Manufacturières	Vêtement	Industries Manufacturières	Vêtement	Industries Manufacturières	Vêtement
			%		%		%		%		%		%		%	
Canada	34,3	34,4	100,0	100,0	23,5	26,0	34,0	31,3	22,1	20,3	13,0	13,8	6,7	7,5	0,6	1,0
Amérique du Nord	37,4	36,7	100,0	100,0	17,4	26,0	31,8	30,8	23,0	14,4	13,3	10,6	13,1	18,3	1,3	..
Europe méridionale	42,1	43,5	100,0	100,0	5,6	4,1	18,1	14,3	32,3	31,9	32,5	36,9	11,1	12,5	0,3	0,3
Autre, Europe	43,2	46,7	100,0	100,0	7,4	5,0	17,7	15,7	29,1	21,1	25,0	26,0	18,9	27,0	1,9	5,3
Sous-total, Europe	42,6	44,0	100,0	100,0	6,4	4,2	17,9	14,6	30,9	30,0	29,2	34,9	14,5	15,1	1,0	1,2
Sud de l'Asie	33,9	32,7	100,0	100,0	16,6	18,8	41,0	44,7	28,4	25,4	10,9	7,7	2,6	2,3	0,5	0,8
Asie du Sud-Est	33,5	34,0	100,0	100,0	18,2	17,5	41,8	41,1	26,6	25,7	9,0	10,4	3,9	4,8	0,5	0,7
Autre, Asie	39,4	39,8	100,0	100,0	8,3	8,1	28,9	28,3	28,6	27,6	23,3	23,6	10,2	11,4	0,8	1,0
Sous-total, Asie	35,7	36,3	100,0	100,0	14,4	13,7	37,1	36,1	27,7	26,5	14,5	15,7	5,8	7,3	0,6	0,8
Afrique	36,8	37,8	100,0	100,0	11,3	11,6	35,5	32,3	30,4	31,7	15,7	15,3	6,7	10,1	0,2	..
Caraïbes et Bermudes	36,9	36,7	100,0	100,0	9,1	6,3	31,3	37,7	39,5	36,6	15,9	14,7	3,9	4,2	0,3	0,6
Amérique centrale et Amérique du Sud	34,0	35,2	100,0	100,0	19,3	16,5	36,8	33,6	28,1	31,1	11,7	13,2	3,9	5,5	0,2	..
Océanie et autres	34,5	38,5	100,0	100,0	20,2	14,3	31,1	19,0	31,1	38,1	11,9	..	5,7	19,0	..	..
Sous-total Travailleuses nées à l'étranger	36,8	37,9	100,0	100,0	9,7	8,5	25,3	24,8	30,4	29,3	23,0	25,3	10,8	11,1	0,8	0,9
Total	35,9	37,3	100,0	100,0	19,5	17,3	31,4	28,1	24,5	24,7	15,9	19,5	7,9	9,3	0,7	1,0

La somme des pourcentages ne donne pas nécessairement "100" à cause de l'arrondissement.

Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement de 1986.

Tableau 9

TRAVAILLEUSES DE 15 ANS ET PLUS SELON LA LANGUE OFFICIELLE, PAR LIEU DE NAISSANCE ET POUR CERTAINES INDUSTRIES, CANADA, RECENSEMENT DE 1986

Lieu de naissance	Total		Anglais seulement		Français seulement		Et l'anglais, et le français		Ni l'anglais, ni le français	
	Industries Manufacturières %	Vêtement	Industries Manufacturières %	Vêtement	Industries Manufacturières %	Vêtement	Industries Manufacturières %	Vêtement	Industries Manufacturières %	Vêtement
Canada	100,0	100,0	60,4	23,6	20,1	56,6	19,4	19,7	--	0,1
Amérique du Nord	100,0	100,0	78,6	57,7	2,0	5,8	19,1	34,6	--	--
Europe méridionale	100,0	100,0	65,7	48,0	9,0	18,0	10,5	16,3	14,8	17,7
Autre, Europe	100,0	100,0	87,2	76,5	1,8	5,8	9,9	14,1	1,1	3,6
Sous-total, Europe	100,0	100,0	75,1	53,1	5,9	15,8	10,2	15,9	8,9	15,2
Sud de l'Asie	100,0	100,0	90,2	89,5	0,2	--	3,0	3,4	6,7	7,0
Asie du Sud-Est	100,0	100,0	71,7	62,6	9,5	16,0	4,8	5,3	14,0	16,1
Autre, Asie	100,0	100,0	61,8	53,3	1,9	2,4	5,5	3,9	30,7	40,6
Sous-total, Asie	100,0	100,0	72,8	62,5	4,6	7,8	4,6	4,4	18,0	25,3
Afrique	100,0	100,0	60,7	40,2	8,2	22,2	30,2	35,4	0,6	1,6
Caraïbes et Bermudes	100,0	100,0	71,0	36,5	21,4	53,5	7,3	9,6	0,2	0,4
Amérique centrale et Amérique du Sud	100,0	100,0	77,9	60,6	8,5	19,7	7,1	10,4	6,5	9,1
Océanie et autres	100,0	100,0	92,7	76,2	1,6	--	5,2	19,0	--	--
Sous-total	100,0	100,0	74,3	55,2	6,7	16,1	9,2	11,9	9,8	16,7
Travailleuses nées à l'étranger	100,0	100,0	64,5	39,3	16,2	36,5	16,4	15,8	2,9	8,4
Total										

La somme des pourcentages ne donne pas nécessairement "100" à cause de l'arrondissement.

Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement de 1986.

Tableau 10
TRAVAILLEUSES DE 15 ANS ET PLUS SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL, PAR LIEU DE NAISSANCE ET POUR CERTAINES INDUSTRIES, CANADA, RECENSEMENT DE 1986

Lieu de naissance	Total		Mariées		Pas mariées(1)	
	Industries Manufacturières %	Vêtement	Industries Manufacturières %	Vêtement	Industries Manufacturières %	Vêtement
Canada	100,0	100,0	63,1	64,2	36,9	35,8
Amérique du Nord	100,0	100,0	67,1	66,3	32,8	34,6
Europe méridionale	100,0	100,0	87,9	89,3	12,1	10,7
Autre, Europe	100,0	100,0	72,4	72,8	27,6	27,2
Sous-total, Europe	100,0	100,0	81,1	86,4	18,9	13,6
Sud de l'Asie	100,0	100,0	85,1	86,8	14,9	13,3
Asie du Sud-Est	100,0	100,0	65,5	64,2	34,5	35,9
Autre, Asie	100,0	100,0	79,8	80,9	20,2	19,2
Sous-total, Asie	100,0	100,0	75,3	74,8	24,7	25,2
Afrique	100,0	100,0	75,9	80,0	24,0	19,5
Caraïbes et Bermudes	100,0	100,0	58,9	59,7	41,1	40,3
Amérique centrale et Amérique du Sud	100,0	100,0	68,5	67,8	31,4	32,0
Océanie et autres	100,0	100,0	72,0	61,9	28,0	38,1
Sous-total Travailleuses nées à l'étranger	100,0	100,0	76,9	79,3	23,1	20,7
Total	100,0	100,0	67,1	71,7	32,9	28,3

La somme des pourcentages ne donne pas nécessairement "100" à cause de l'arrondissement.

(1) Comprend les réponses : "séparée", "divorcée", "veuve" et "jamais mariée (célibataire)".

Source: Statistique Canada, totalisations spéciales, recensement de 1986.

ANNEXE A

CLASSIFICATION TYPE DES INDUSTRIES (1980)

GRAND GROUPE 18 — INDUSTRIES TEXTILES DE PREMIÈRE TRANSFORMATION

181 — Industrie des fibres chimiques et des filés de filaments

182 — Industrie des filés et tissus tissés

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de filés constitués principalement de laine, de coton ou de fibres et filaments chimiques; et de tissus larges à partir de ces filés.

183 — Industrie des tissus larges, à mailles

GRAND GROUPE 19 — INDUSTRIES DES PRODUITS TEXTILES

191 — Industrie du feutre et du traitement des fibres naturelles

192 — Industrie des tapis, carpettes et moquettes

193 — Industrie des articles en grosse toile et produits connexes

199 — Autres industries de produits textiles

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de tissus étroits, d'articles de maison en textiles de tous genres, d'articles d'hygiène, de tissus pour armatures de pneus et d'autres produits textiles non classés ailleurs. Sont compris les établissements dont l'activité principale est la teinture et le finissage à forfait de matières textiles.

GRAND GROUPE 24 — INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT

243 — Industrie des vêtements pour hommes et garçonnets

Établissements dont l'activité principale est la confection, selon des tailles établies, de vêtements de dessus, de complets, de vestons et de pantalons non assortis, de chemises, de sous-vêtements et autres articles similaires de n'importe quel tissu ou matière, y compris le cuir et le similicuir, pour hommes, adolescents et garçonnets. Figurent dans ce groupe industriel la confection "régulière" ou "à forfait" de vêtements pour hommes. Les établissements dont l'activité principale est la confection de chandails pour hommes, adolescents et garçonnets, de vêtements professionnels, de gants et de chaussettes sont classés dans le **Groupe industriel 249 — Autres industries de l'habillement** tandis que ceux

dont l'activité principale est la confection de vêtements en fourrure figurent à **2495 — Industrie des articles en fourrure;** ceux dont l'activité principale est la confection pour hommes, sur mesure, sont classés à **6121 — Magasins de vêtements pour hommes.**

244 — Industrie des vêtements pour dames

Établissements dont l'activité principale est la confection pour dames, jeunes filles et adolescentes, de vêtements de dessus, de vêtements de sport, de robes, de blouses, de chemises et d'articles semblables selon des tailles établies. Ce groupe industriel comprend la confection "régulière" ou "à forfait" de vêtements pour dames. Les établissements dont l'activité principale est la confection de chandails pour dames, de vêtements professionnels, de gants, de bas et chaussettes pour dames sont classés dans le **Groupe industriel 249 — Autres industries de l'habillement;** les établissements dont l'activité principale est la retaille, la broderie ou la broderie sur textiles figurent à la rubrique **1999 — Autres industries de produits textiles n.c.a.;** ceux dont l'activité principale est la confection de vêtements pour fillettes figurent à la rubrique **2451 — Industrie des vêtements pour enfants.** Les établissements dont l'activité principale est la confection sur mesure, pour dames, figurent à la rubrique **9799 — Autres services personnels et domestiques n.c.a.**

245 — Industrie des vêtements pour enfants

246 — Autres industries de l'habillement

Établissements dont l'activité principale est la confection de chandails; de vêtements professionnels; de gants, de bas et chaussettes; de vêtements et autres articles vestimentaires en fourrure; de vêtements de base; et d'autres articles vestimentaires non classés ailleurs.

BIBLIOGRAPHIE

AHMAD, Jaleel. 1988. *Politiques d'aide à l'adaptation dans les industries du textile, du vêtement et de la chaussure*. Document n° 355, Ottawa: Conseil économique du Canada, mars.

AKYEAMPONG, Ernest B. 1987. "Les travailleurs âgés sur le marché du travail canadien." *La population active*. Statistique Canada, n° 71-001 au catalogue (novembre). Ottawa: Approvisionnements et Services Canada, décembre: 85-120.

ALAM, Jahangir. 1985. "Cost of Dislocation: An Investigation into the Nature and Magnitude of Labour Adjustment Problems in the Canadian Footwear Industry." Canada: Emploi et Immigration (photocopie).

ARNOPOULOS, Sheila McLeod. 1979. *Problèmes des femmes immigrantes sur le marché du travail*. Ottawa: Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, janvier.

BOYD, Monica. 1987. "Migrant Women in Canada: Profiles and Policies." Mémoire préparé à l'intention du groupe de travail sur les immigrantes, OCDE. Paris, les 6 et 7 avril.

BOYD, Monica. 1986. "Immigrant Women in Canada." *International Migration: The Female Experience*. Ed. Rita J. Simon et Caroline Brettell. Totowa, New Jersey: Rowman et Allanheld.

BOYD, Monica. 1984. "At a Disadvantage: The Occupational Attainments of Foreign Born Women in Canada." *International Migration Review* 18(4)(hiver): 1091-1119.

BOYD, Monica. 1975. "The Status of Immigrant Women in Canada." *Canadian Review of Sociology and Anthropology/Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie* 12(4) (novembre): 406-416.

CALAMAI, Peter. 1987. "Broken Words. Why Five Million Canadians are Illiterate." Toronto: Southam Communications Limited.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA. 1988. *Examen des programmes de la planification de l'emploi*. Deuxième rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Deuxième session, 33e législature. Ottawa, avril.

COHEN, Marjorie Griffin. 1987. *Free Trade and the Future of Women's Work: Manufacturing and Service Industries*. Toronto: Garamond Press.

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA. Direction de l'évaluation des programmes, Politique stratégique et planification. 1984. "A Preliminary Assessment of the Role of Federal Labour Market Adjustment Measures under the Canadian Industrial Renewal Program." Ottawa, novembre.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE. 1986. Claude E. Forget, président. *Rapport*. Ottawa: Approvisionnements et Services Canada.

COMMISSION DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT. 1987. *Rapport sur les textiles et les vêtements*. Ottawa: Approvisionnements et Services Canada.

COMMISSION DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT. 1986. *Rapport sur les textiles et les vêtements 1986*. Ottawa: Approvisionnements et Services Canada.

COMMISSION DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT. 1984. *Études des conséquences économiques d'un libre-échange éventuel des produits du textile et du vêtement entre le Canada et les États-Unis. Rapport final*. Ottawa: Ministère de l'Expansion industrielle régionale.

COMMISSION DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT. 1983. *Rapport préliminaire sur une étude des conséquences économiques d'un libre-échange éventuel des produits du textile et du vêtement entre le Canada et les États-Unis*. Ottawa.

CONSEIL CONSULTATIF SUR L'ADAPTATION. 1989. *S'adapter pour gagner. Rapport du Conseil consultatif sur l'adaptation*. Ottawa: Approvisionnements et Services Canada.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DU CANADA (CMEC). 1988. *L'analphabétisme chez les adultes au Canada: définition et traitement de la question*. Déclaration du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada. Toronto: (CMEC), mars.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA. 1988a. *Politiques d'adaptation dans le secteur manufacturier*. Ottawa: Approvisionnements et Services Canada.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA. 1988b. *Sous les feux de la concurrence. L'adaptation dans le secteur manufacturier*. Ottawa: Approvisionnements et Services Canada.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA. 1987. *Innovations et emplois au Canada*. Ottawa: Approvisionnements et Services Canada.

COURCHENE, Thomas J. 1987. *Social Policy in the 1990s. Agenda for Reform*. Toronto: Institut C.D. Howe.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA, Division de la planification et de l'adaptation au marché du travail, Programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre. 1985. *Programme canadien pour un renouveau industriel. Mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre. Rapport annuel de 1984-1985*. Ottawa, septembre.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA. 1989a. *Le nouveau mode d'emploi : énoncé de politique*. Ottawa: Emploi et Immigration Canada.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA. 1989b. *Le nouveau mode d'emploi: profil de la croissance du marché du travail*. Ottawa: Emploi et Immigration Canada.

ESTABLE, Alma. 1986. *Les immigrantes au Canada - faits actuels*. Ottawa: Conseil consultatif de la situation de la femme, mars.

GANNAGE, Charlene. 1986. *Double Day, Double Bind. Women Garment Workers*. Toronto: Women's Press.

GLENDAY, Graham, Glenn P. JENKINS et John C. EVANS. 1982. *Worker Adjustment Policies: An Alternative to Protectionism*. Ottawa: Institut Nord-Sud.

GLENDAY, Graham, Glenn P. JENKINS et John C. EVANS. 1980. *Worker Adjustment to Liberalized Trade: Costs and Assistance Policies*. Document de travail n^{o} 426. Washington, D.C.: The World Bank.

INDUSTRIE ET COMMERCE CANADA. 1979. "Rapport sur le projet de dépistage de la main-d'oeuvre/Étude des frais d'adaptation de la main-d'oeuvre." Ottawa, mars.

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE CANADA. 1988. *Profil de l'industrie. Vêtement*. Ottawa: Industrie, Sciences et Technologie Canada.

INSTITUT CANADIEN DES MANUFACTURIERS DU VÊTEMENT (ICMV). 1990. Mémoire soumis au Comité du Sénat sur les relations internationales. Le 13 février.

INSTITUT NORD-SUD. 1987. *Canadian Adjustment Policy. Beyond the Canadian Industrial Renewal Board*. Document de référence et actes d'une réunion de l'Institut Nord-Sud. Ottawa: Institut Nord-Sud, janvier.

INSTITUT NORD-SUD. 1985. *Les femmes dans l'industrie. Filières nord-sud*. Ottawa: Institut Nord-Sud.

JENKINS, Glenn P., Graham GLENDAY, John C. EVANS et Claude MONTMARQUETTE. 1978. *Trade Adjustment Assistance: The Costs of Adjustment and Policy Proposals*. Rapport rédigé pour la Direction de l'analyse économique, Ministère de l'industrie et du commerce, Ottawa.

JOHNSON, Laura C. et Robert E. JOHNSON. 1982. *The Seam Allowance: Industrial Home Sewing in Canada*. Toronto: Women's Educational Press.

LANGDON, S.W. 1978. *L'adaptation industrielle et le commerce avec les pays en développement*. Étude rédigée pour le Conseil économique du Canada en vue de la Conférence sur l'adaptation industrielle, tenue du 26 au 28 juin, 1977. Ottawa: Approvisionnements et Services Canada.

MAGUN, Sunder, Someshwar RAO, Bimal LODH, Laval LAVALLÉE et Jonathan PIERCE. 1988. *Commerce sans frontières: une évaluation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis*. Document n^{o} 346. Ottawa: Conseil économique du Canada.

MILES, Caroline. 1975. "Les politiques d'aide à l'ajustement : Étude générale." *Ajustement en vue des échanges: études des problèmes et politiques d'ajustement individuel*. Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Paris: OCDE.

MINISTÈRE DES FINANCES. 1988. "Allégement tarifaire accordé aux industries du textile et du vêtement." Information (communiqué de presse) n^{o} 88-29. Ottawa, le 22 mars.

MINISTÈRE DU TRAVAIL DE L'ONTARIO. 1984. "Labour Market Experiences of Workers in Plant Closures: A Survey of 21 Cases." Toronto, mai.

NEWFOUNDLAND. ROYAL COMMISSION ON EMPLOYMENT AND UNEMPLOYMENT. 1986. *Final Report. Building On Our Strengths*. St. John's: Queen's Printer.

NG, Roxanna et Tania DAS GUPTA. 1981. "Nation Builders? The Captive Labour Force of Non-English-Speaking Immigrant Women." *Canadian Women's Studies/Les cahiers de la femme*. 3(1): 83-85.

OFFICE CANADIEN POUR UN RENOUVEAU INDUSTRIEL. 1986. *Quatrième et dernier rapport annuel. 1er novembre 1984 - 31 octobre 1985*. Montréal, le 27 janvier.

OFFICE CANADIEN POUR UN RENOUVEAU INDUSTRIEL. 1985. *Troisième rapport annuel. 1er novembre 1983 - 31 octobre 1984*. Montréal, le 11 février.

OFFICE CANADIEN POUR UN RENOUVEAU INDUSTRIEL. 1984. *Deuxième rapport annuel. 1er novembre 1982 - 31 octobre 1983*. Montréal, le 16 janvier.

OFFICE CANADIEN POUR UN RENOUVEAU INDUSTRIEL. 1982. *Bilan de la première année d'activités. Octobre 1981 - Octobre 1982*. Montréal, le 9 décembre.

PEARSON, Charles et Gerry SALEMBIER. 1983. *Trade, employment, and adjustment*. Montréal: Institut de recherches politiques.

PEPIN, Jean-Luc. 1970. Déclaration sur la politique du textile par le ministre de l'Industrie et du Commerce à la Chambre des communes du Canada. Ottawa: le 14 mai.

PESTIEAU, Caroline. 1976. *The Canadian Textile Policy: A Sectoral Trade and Adjustment Strategy?* Montréal: Institut C.D. Howe.

PICOT, Garnett. 1987. *Chômage et formation*. Document de recherche n^{o} 2. Division des études sociales et économiques. Ottawa: Statistique Canada.

PICOT, Garnett. 1986. *The Participation in Training by Women, the Unemployed, and the Educationally Disadvantaged*. Document de recherche série n° 24. Division des études sociales et économiques. Ottawa: Statistique Canada, mai.

PICOT, Garnett et Ted WANNELL. 1987. "Perte d'un emploi et adaptation au marché du travail dans l'économie canadienne." *La population active*. N° 71-001 au catalogue (mars). Ottawa: Approvisionnements et Services Canada, avril: 85-135.

PRICE WATERHOUSE. 1986. "Canadian Industrial Renewal Board. An Evaluation Study of the Sector Firms Program and the Business and Industrial Development Program." Ottawa, mars.

RIDDELL, W. Craig. 1986. *S'adapter au changement : l'adaptation du marché du travail au Canada*. Toronto: University of Toronto Press.

SÉNAT DU CANADA. Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. *1987. En formation, il n'y a que le travail qui vaille*. Rapport du Sous-comité de la formation et de l'emploi. Ottawa: Imprimeur de la Reine, décembre.

SEWARD, Shirley B. 1988a. "Les changements démographiques, l'économie et l'éducation publique." *Questions et tendances en matière de financement de l'éducation et de négociation collective du personnel enseignant*. Actes d'un colloque tenue les 6 et 7 juin. Ottawa: Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.

SEWARD, Shirley B. 1988b. Participante. *Free Trade and Social Policy*. Ed. Glenn Drover. Ottawa: Conseil canadien de développement social.

SEWARD, Shirley B. et Kathryn MCDADE. 1988. *Les immigrantes au Canada: orientations souhaitables*. Document de référence n° DR 1988-IF. Ottawa: Conseil consultatif sur la situation de la femme.

SEWARD, Shirley B. et Marc TREMBLAY. 1989. *Immigrants in the Canadian Labour Force: Their Role in Structural Change*. Document de travail 89.B.2. Ottawa: Institut de recherches politiques.

SPEIR, Jenny. 1988. Consultante principale, Industries, Services au marché du travail, Emploi et Immigration Canada. Entrevue donnée le 14 juillet.

STATISTIQUE CANADA. 1986. "Workers Experiencing Permanent Job Loss. A Survey of their Labour Market Experiences 1981-84." Sondage fait par la Division des enquêtes-ménages pour la Direction de l'analyse de la politique et des programmes, Emploi et Immigration Canada. Ottawa, septembre.

STONE, Frank. 1984. *Le Canada, le GATT et le système commercial international*. Montréal: Institut de recherches politiques.

TREBILCOCK, Michael J. 1986. *L'économie politique de l'adaptation économique : Le cas des secteurs en déclin*. Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, volume 8. Toronto: University of Toronto Press.

TREBILCOCK, M.J., M. CHANDLER, R. HOWSE et P. SIMM. 1988. *Adjusting to Trade: A Comparative Perspective*. Document n^{o} 358. Ottawa: Conseil économique du Canada.

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR. 1990. *Une enquête visant les tarifs sur les textiles*. Volumes 1 et 2. Ottawa: Approvisionnements et Services Canada. Février.

THE WINDSOR STAR. 1987. "Immigration adds to illiteracy." Le 14 septembre.

Studies in Social Policy Program
The Institute for Research on Public Policy
275 Slater St., 5th Floor
Ottawa, Ontario
K1P 5H9

Phone: (613) 238-2296 FAX: (613) 235-8237

DISCUSSION PAPERS **FEBRUARY 1991**

SERIES A **DEMOGRAPHIC CHANGE**

1987 The papers numbered 87.A.0 to 87.A.12 were prepared in connection with phase one of Health and Welfare Canada's Review of Demography and its implications for Economic and Social Policy (The Demographic Review).

	87.A.0	Demographic Change and the Canadian Economy: An Overview - S.B. Seward	$5.00
	87.A.1	Some Observations on Demography in Selected Macroeconometric Models of Canada - R.G. Bodkin & K. Marwah	$5.00
	87.A.2	Population Change and the Canadian Economy: A Survey of the Issues - F.T. Denton & B.G. Spencer	$5.00
	87.A.3	Population Change and the Future Labour Force: A Discussion Paper - F.T. Denton & B.G. Spencer	$5.00
	87.A.4	Population Aging and Government Deficits in Canada - D.K. Foot	$5.00
	87.A.5	Population Aging and the Canadian Labour Force - D.K. Foot	$5.00
	87.A.6	The Role of Migration in Balancing Regional Supply and Demand Discrepancies - E.K. Grant & J. Vanderkamp	$5.00
	87.A.7	Ethnicity and the Labour Force: A Discussion Paper - W.E. Kalbach	$5.00
	87.A.8	L'avenir démographique du Canada et les groupes linguistiques - R. Lachapelle	$5.00
	87.A.9	Consumption and Saving Patterns of the Foreign-Born in Canada - W.L. Marr	$5.00
	87.A.10	The Relationship Between Immigration and the Canadian Economy - S.B. Seward	$5.00
	87.A.11	Women's Labour Force Participation, Fertility Rates, and the Implications for Economic Development and Government Policy - M. Townson	$5.00
	87.A.12	Fertility and the Labour Force in Canada: Critical Issues - C. Vlassoff	$5.00
1989	89.A.1	The Effects of Demographic Structure on Expenditure Patterns in Canada - W.L. Marr & D.J. McCready	$10.00

SERIES B		IMMIGRATION ISSUES	
		(See also 87.A.7, 87.A.9, 87.A.10 and 89.A.1 in Series "A")	
1987	87.B.1	The Economic Impact of the Entrepreneur Immigrant Program - A. Nash	$5.00
1988	88.B.1	Barriers to Recognition of the Credentials of Immigrants in Canada - K. McDade	$5.00
	BP 1988	Immigrant Women in Canada: A Policy Perspective (Published by the Canadian Advisory Council on the Status of Women) S.B. Seward & K. McDade	N/C
1989	89.B.1	International Refugee Pressures and the Canadian Public Policy Response - A. Nash	$10.00
	89.B.2	Immigrants in the Canadian Labour Force: Their Role in Structural Change - S.B. Seward & M. Tremblay	$7.50
	89.B.3	Immigration and Employment Effects - D.J. DeVoretz	$7.50
1990	90.B.1	Challenges of Labour Adjustment: The Case of Immigrant Women in the Clothing Industry - S.B. Seward	$7.50
	90.B.1(F)	Les défis de l'adaptation de la main-d'oeuvre : Les immigrantes dans l'industrie du vêtement - S.B. Seward	$7.50

SERIES C		SOCIAL POLICY, INCLUDING INCOME SECURITY	
1987	87.C.1	Social Policy in Canada: The Past As It Conditions the Present - A.W. Johnson	$5.00
	87.C.2	Equal Pay for Work of Equal Value Legislation in Canada: An Analysis - H.E. Conway	$5.00
1988	88.C.1	Distributional Impacts of Personal Income Tax Reform: 1984 to 1988 - A.M. Maslove (Replaced by *Tax Reform in Canada: The Process and Impact* - by Allan M. Maslove, listed below.)	OUT OF PRINT
1990	90.C.1	Searching for an Alternative to the GST - Neil Brooks	$10.00

BOOKS

1986	*The Social Policy Process in Canada* - A.R. Dobell and S.H. Mansbridge	$8.00
	The Future of Social Welfare Systems in Canada and the United Kingdom - Edited by Shirley B. Seward	$22.00
	Approaches to Income Security Reform - Edited by S.B. Seward & M. Iacobacci	$15.00
1988	*Human Rights and the Protection of Refugees under International Law* - Edited by Alan E. Nash	$24.95
1989	*Tax Reform in Canada: The Process and Impact* - Allan M. Maslove	$14.95
	Human Rights, Development and Foreign Policy: Canadian Perspectives - Edited by Irving Brecher	$29.95